

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 82  
En exercice : 82  
Qui ont pris part à la délibération : 76

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

Date de convocation : 10/03/2021

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date d'affichage :

**N° 44/2021**

**OBJET : DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LA CCRLCM**

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept mars à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals les Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Alain MAILHAC a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents : (64)**

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Yvon LACOMBE
ARGENS MINERVOIS	Gérard GARCIA
AURIAC	Bernard SUTRA
BOUISSE	Philippe LACOMBE
BOUTENAC	Alain MAILHAC
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
	Marcel REVERDY
CASCASTEL DES CORBIERES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Gilles BARTHES
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL
COUSTOUGE	Paul BERTHIER
DAVEJEAN	Mélinda BORNIA
DERNACUEILLETTE	Aaron-Lee GRIMSTONE
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA PERIS – Frédéric BERROCAL
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
FONTCOUVERTE	Jacques CONTIES
HOMPS	Béatrice BORT
JONQUIERES	Jacques PIRAUD
LAGRASSE	René ORTEGA
LANET	Jean-Marie GALINIÈ
LAROQUE DE FA	Raymond SPOLI

LEZIGNAN CORBIERES	Jean-Paul PUJOL – Bérangère LECEA – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES – Dominique JOLIS PAILHIEZ - Guy VIVES – Thierry CAUMEIL –Serge LOMBARDI - Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI - Christine MANGOLD
MASSAC	Jean-Louis GAILLARD
MONTBRUN DES CORBIERES	Guy AUDEMARD D'ALENÇON
MONTSERET	Geneviève FABRE
MOUX	Gérard PIOCH
ORNAISONS	Claire CHAOUAT
PALAIRAC	Daniel LANGLOIS
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
RIBAUTE	Alain COSTE
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
SAINT ANDRE DE Rgue	Myriam MIQUEL
SAINT COUAT D'AUDE	David ELIS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Xavier DE VOLONTAT
SAINT MARTIN DES PUITES	Henri RIVIERE
TALAIRAN	Cédric MALRIC
TERMES	Hervé BARO
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Sébastien SABATIER
VIGNEVIEILLE	Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES	Dominique SELLIER

**Étaient absents les représentants des Communes de : (18)**

CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI) - LAIRIERE (Michel BARBAZA) - LEZIGNAN CORBIERES (Gérard FORCADA – Christine BENET –Virginie JULIAN – Camille LOUARN - Valérie COURTOIS - Dominique JOLIS -Sabrina FITO- Didier JULIAN – Michel MAÏQUE) - MONTJOI (Jessica BOSCH) - MOUTHOMET (Christelle HERMAND) – ORNAISONS (Gilles CASTY) – ROUBIA (Geneviève LOPEZ) - SAINT ANDRE DE Rgue (Jean-Michel FOLCH) - SAINT PIERRE DES CHAMPS (Roland QUINCEY) - SALZA (Redha MENNAD)

**Procurations : (12)**

**Jean-Claude MORASSUTTI, Cruscades, à Jean-Claude MONTLAUR**  
**Gérard FORCADA, Lézignan Corbières, à William COMBES**  
**Christine BENET, Lézignan Corbières, à Jean-Paul PUJOL**  
**Virginie JULIAN, Lézignan Corbières, à Guy VIVES**  
**Camille LOUARN, Lézignan Corbières, Bernard FUMET**  
**Valérie COURTOIS, Lézignan Corbières, à Sophie BIRKENER**  
**Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Dominique JOLIS-PAILHIEZ**  
**Sabrina FITO, Lézignan Corbières, à Bérangère LECEA**  
**Didier JULIAN, Lézignan Corbières, à Thierry CAUMEIL**  
**Jessica BOSCH, Montjoi, à Philippe LACOMBE**  
**Christelle HERMAND, Mouthomet, à Hervé BARO**  
**Gilles CASTY, Ornaisons, à Claire CHAOUAT**



**Ont été présentés aux conseillers communautaires les documents suivants :**

- Rapport Débat Orientation Budgétaire 2021
- Power Point présentation DOB 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1, L5211-36 et L5622-3 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

**Considérant** le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 transmis aux conseillers communautaires et présenté par son rapporteur ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante doit prendre acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante constatant ainsi la tenue du débat d'orientation mais également de l'existence et la communication du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB ;

Ouï le rapport 2021 ainsi présenté ;

Sur proposition du Président,

*Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré,*

**Par : 76 voix POUR                      0 ABSTENTION                      0 voix CONTRE**

**PREND ACTE** de la tenue du DOB 2021.

**VOTE** le rapport du DOB 2021 tel que présenté aux conseillers communautaires.

**CHARGE** le Président de transmettre ce rapport aux communes membres de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Président,**



**André HERNANDEZ**

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



# FINANCES: Rapport d'orientations budgétaires 2021

André HERNANDEZ  
Président de la CCRLCM  
CC du 17/03/2021

# Rapport d'orientations Budgétaires 2021



⇒ Une obligation réglementaire pour les communes et regroupements de +3500 habitants,

⇒ Renforce la lisibilité des citoyens,

⇒ Dont le contenu est édicté par la loi,

⇒ Contenu de notre ROB:

- La loi de finances répond à un contexte macro-économique dégradé,
- Les finances de la CCRLCM sont saines permettant d'initier le pré-projet de territoire
- Présentation des axes stratégiques, projets et actions .



⇒ Un contexte macro-économique dégradé, l'Etat en soutien de l'économie traduisant son action dans la loi de finances,

⇒ La loi de finances 2021 est largement consacrée à la réforme économique à travers le plan France Relance ( 100 Md€) et la baisse des impôts dits de production ( 10 Md€),

⇒ Bloc communal:

- des dotations stables,
- un volet fiscal conséquent ( suppression de la TH, refonte de la fiscalité ( TVA ) ).

**CCRLCM: DES FINANCES SAINES POUR INVESTIR ET S'INSCRIRE DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU PAYS**

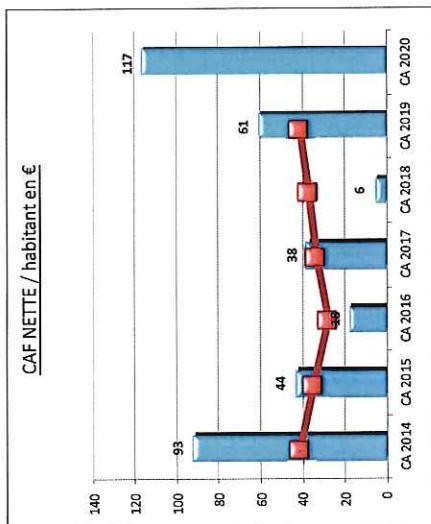
Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

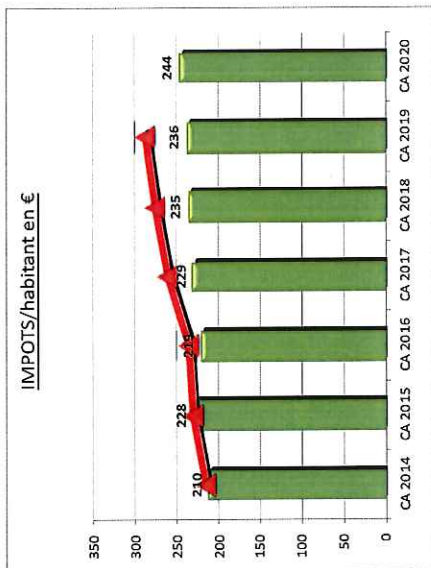
Affiché le



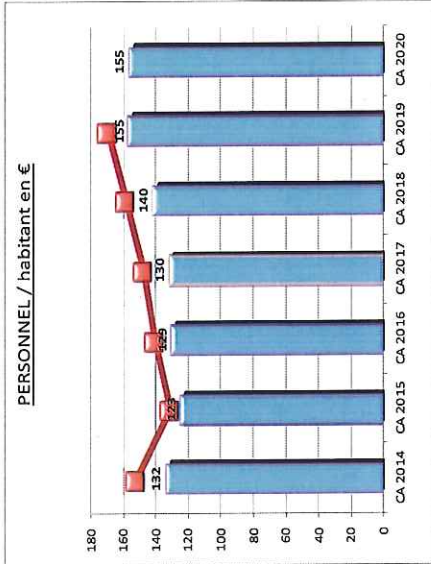
ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



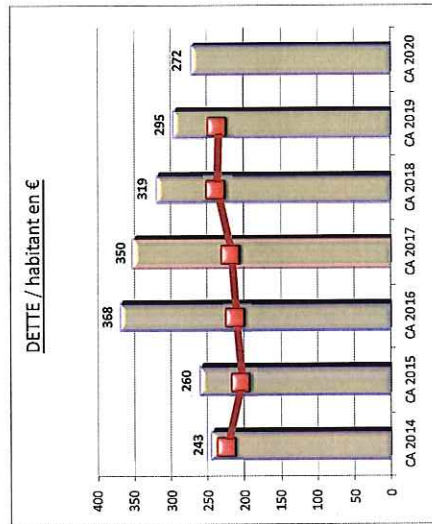
**CAF nette trois supérieure à la moyenne de la strate**



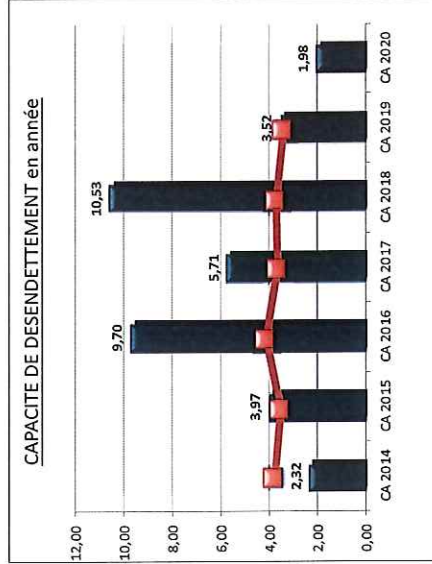
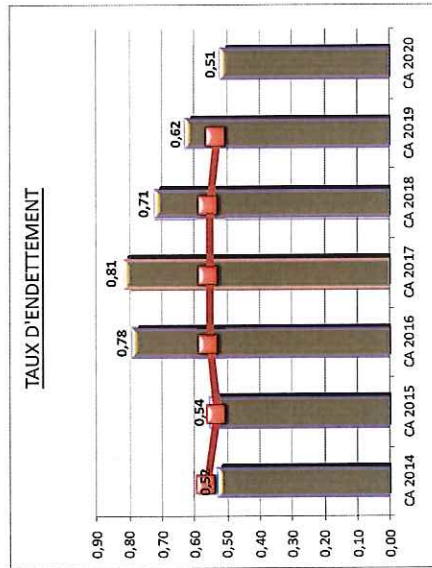
**Impôt par hab en-dessous de la moyenne**



**Charges personnel par hab en-dessous de la moyenne**



**La dette par habitant est conforme à la moyenne, notre intercommunalité à une capacité de désendettement de 2 ans.**



=> remarques liminaires à l'attention des Élus:

Les diapositives suivantes organisent et synthétisent une présentation des actions, toutes abordées lors de diverses réunions ( conseils communautaires, bureaux communautaires, conférences des maires, réunions thématiques....).


Certaines actions ont été abordées voire lancées dans le cadre de mandature 2014-2020.

Ces orientations pourront être intégrées in fine dans le projet de territoire et pourront être amendées, modifiées voire complétées en fonction de l'état d'avancement de la réflexion et des choix des élus.



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (connues)
<b>Axe stratégique n°1 CROISSANCE VERTE :</b>								
<b>"être territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement"</b>								
<b>1-1-1_ DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS</b>								
Poursuivre et améliorer la performance en matière de collecte . In fine, rédiger un nouveau règlement de collecte.								
Optimiser et rénover les déchèteries à travers un nouveau schéma ( 4 nouvelles + 4 réabilitées )								
Développer la valorisation et rechercher de nouvelles filières dans l'économie circulaire ( recyclerie/ressourcerie)								
Développer une éco-citoyenneté à travers des actions de communication et de sensibilisation								
Mettre en œuvre un programme de prévention des déchets								
<b>1-1-2_ PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMME EN QUALITE</b>								
Organiser le grand cycle de l'eau								
gestion GEMAPI								
<b>1-2-1_ REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES</b>								
Mettre en œuvre la rénovation thermique et énergétique des bâtiments intercommunaux ( DSIL RELANCE )								
Mettre en œuvre une stratégie de réduction des consommations énergétiques ( bâtiments et EP)								
Mettre en œuvre une stratégie pour la construction de bâtiments autonomes BPOS								
Introduire la dimension éco- responsable dans la commande publique								
<b>1-2-2_ REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</b>								
Renouveler la flotte publique par des véhicules propres								
Déployer des points de charges pour véhicules électriques voire hydrogènes								
Promouvoir les mobilités douces								
Prévoir des aires de co-voiturage								
<b>1-2-3_ DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE</b>								
Développer les parcs photovoltaïques et éoliens.Soutenir les initiatives citoyennes sur les projets coopératifs photovoltaïques.								
<b>1.1_ AMELIORER LA QUALITE DE NOTRE ENVIRONNEMENT EN PRESERVANT NOS RESSOURCES</b>								
<b>1.2_ ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE A L'HORIZON 2050 A TRAVERS UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ( PCAET)</b>								
								3 553 000,00
								6 283 000,00
								9 836 000,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2021  
 Reçu en préfecture le 22/03/2021  
 Affiché le   
 ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (communes)
<b>Axe stratégique n°2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :</b>								
<b>" organiser et développer notre territoire de manière équilibrée et solidaire "</b>								
<b>2-1 CONTRIBUTER A UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRÉ ET RAISONNÉ DU TERRITOIRE</b>								
<b>2-1-1_STRUCTURER UN MAILLAGE TERRITORIAL PERTINENT ET COHERENT AVEC LES ENJEUX DE PROXIMITE</b>								
Organiser le territoire de façon équilibrée autour d'une ville centre forte et des pôles secondaires irrigant la ruralité								
Garantir un accès aux équipements et aux services communautaires tout en prenant en compte les spécificités territoriales ( urbain/rural)								
Poursuivre la desserte numérique avec le SYADEN								
Mettre en œuvre une aide directe aux communes dans le cadre du pacte financier et fiscal								
<b>2-1-2_OEUVRER POUR LE MAINTIEN ET L'ACCÈS DES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS EN MILIEU RURAL</b>								
Conforter l'accès aux soins et à la santé, aux services publics en milieu rural ( Maison France Service ) et à l'éducation								
Prendre part à la politique de la ville de la ville-centre à l'échelle communautaire								
<b>2_2_1 AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES</b>								
Redéfinir la voirie d'intérêt communautaire								
Intégrer les zones d'aménagement économiques communales								
En lien avec le CD11, soutenir le projet de contournement de Lézignan pour préparer l'arrivée de la LGV								
Anticiper la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage								
Mettre en service le chemin communautaire								
<b>2-2-2_DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE</b>								
Soutenir les entreprises pendant la crise sanitaire à travers le fond L'OCCAL								
Requalifier les espaces économiques ( travailler sur l'image des zones, signalétique...)								
Aménager les futurs parcs d'activités : LEZIGNAN-FERRALS, CAUMONT3, du foncier de qualité en sortie d'autoroute!								
Définir et maîtriser les futures zones d'activités économiques au travers du SCOT								
<b>2-2-3_ PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE, LA VITICULTURE ET LA FILIÈRE BOIS</b>								
Soutenir les initiatives citoyennes en matière de maraîchage et culture bio								
Développer la restauration en circuits courts en lien avec les acteurs agricoles								
Soutenir les filières de l'agriculture , de la viticulture, soutenir la filière bois								
<b>2.2_ AMENAGER ET ADAPTER NOS INFRASTRUCTURES</b>								
								250 000,00
								100 000,00
								1 000,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (connues)
<p><b>Axe stratégique n°3 TOURISME:</b></p> <p><b>"un territoire riche par son climat, son patrimoine architectural et culturel ; à haut potentiel de développement! "</b></p>								
<p><b>3-1-1_ TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CRER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS</b></p> <p>Identifier le rôle et le périmètre d'action des opérateurs locaux du tourisme ( Pays Touristique notamment )</p> <p>Identifier et choisir les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions</p>								
<p><b>3-1-2_ METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE</b></p> <p>Faire de l'habitant le premier ambassadeur du territoire</p> <p>Valoriser l'offre existante</p> <p>Faire la promotion de l'offre sous l'angle des thématiques identitaires fortes ( produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoines, culture...)</p>								
<p><b>3.1_ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS</b></p>								

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (connues)
<b>Axe stratégique n°4 IDENTITE TERRITORIALE: "forger une identité partagée du territoire"</b>								
<b>4.1_1_ ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM</b>								
Créer une identité en s'appuyant sur une dynamique de reconnaissance de nos richesses et la capitalisation de nos atouts ( territoire où il fait bon vivre, patrimoine naturel et bâti, tissu industriel , agriculture diversifiée...)								
Création d'un nouveau site internet et gestion des réseaux sociaux ( éco-système digital)								40 000,00
Réfléchir à une signature territoriale ( logo, slogan...)								
Donner une identité communautaire forte aux entrées de villes et villages								
Etablir un plan pluriannuel de communication								
Développer des passerelles entre les communications institutionnelles du territoire ( communes, Pays touristique...)								
Mettre en place une démarche en matière de marketing territorial								
<b>4-1-2_ RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS</b>								
Faciliter les événements dont la population est acteur								
Valoriser l'art de vivre, le bien vivre, le bien manger et le bien boire ( avec modération!)								
Faciliter les événements ayant une portée régionale voire nationale								

## 4.1\_ METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (communes)
<b>Axe stratégique n°5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUUX:</b>								
<b>"l'humain au centre du dispositif"</b>								
<b>5-1-1_ DEVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE</b>								
Un projet d'administration sode de l'action des services et du partage de valeurs communes								
En liens étroits avec le CDG11, accompagner les agents dans leur carrière en mettant en oeuvre notamment les lignes directrices de gestion.								
Prévention, santé au travail, intégration et handicap sont au cœur des préoccupations et de l'action des élus								
Lancer un plan de dépréciation								
Développer un nouveau schéma de mutualisation avec les communes membres (gestion des documents d'urbanisme, marchés publics...)								
construire des bureaux et une salle de l'assemblée BPOS pour un cadre de travail optimisé								
<b>5-1-2_ RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE</b>								
Accompagner les modes de garde de la petite enfance								
Veiller au maillage et à la qualité d'accueil des structures "petite enfance"								
Construire une crèche BPOS à Roubia								
Construire une crèche BPOS à Lézignan Corbières								
<b>5-1-3_ REpondre AUX BESOINS EDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE</b>								
Coordonner une politique jeunesse pour mieux accompagner les communes membres								
Accompagner les structures partenaires et acteurs en matire de jeunesse pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes								
Accompagner la ville-centre dans la construction d'un nouveau centre de loisirs mutualisé								
<b>5-1-4_ MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS</b>								
Être acteur du contrat local de santé (projet de santé du territoire)								
Maintenir l'offre de soins en milieu rural et urbain								
<b>5-1-5_ PARTICIPER À LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP</b>								
Conforter et adapter les services d'aides à domicile sur l'ensemble du territoire								
<b>5-1-5_ DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS</b>								
Établir le SCOT et le PCAET								
Mettre en oeuvre une politique de l'habitat à travers le PLH								
<b>5-2-1_ ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS</b>								
Définir une politique culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre favorisant le "hors les murs"								
Développer et pérenniser le réseau de lecture publique pour couvrir tout le territoire								
Construire un nouveau conservatoire intercommunal de musique BPOS								
<b>5.2_ DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE</b>								
								1 030 000,00

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE





Communauté  
de Communes  
Région  
Lézignanaise  
Corbières &  
Minervois

VIVRE ENSEMBLE EST SOURCE D'AVENIR

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

## SOMMAIRE

### I. CADRE D'ELABORATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### II. LA LOI DE FINANCES 2021 REpond A UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE DEGRADE

#### A. UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MARQUE PAR LA CRISE SANITAIRE

#### B. LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LA RELANCE ECONOMIQUE DU PAYS

##### 1. DES DOTATIONS STABLES POUR 2021

##### 2. UN VOLET FISCAL CONSEQUENT

##### 3. LES AUTRES MESURES PREVUES

### III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCRLCM AU 31/12/2020 (PERIODE SOUS REVUE 2014-20)

#### A. LE BUDGET PRINCIPAL

##### 1. LES PRODUITS DE GESTION SONT EN HAUSSE SUR LA PERIODE DE +3.306 M€ SOIT +22%

1.1 Les produits rigides évoluent favorablement sur la période de +16% (+0.497M€)

1.2 Les ressources flexibles connaissent une forte dynamique sur la période de +34%

2. LES CHARGES DE GESTION EN HAUSSE SUR LA PERIODE DE +1.903 M€ SOIT +17% AUGMENTENT MOINS VITE QUE LES RECETTES DE GESTION

2.1 Les charges à caractère général connaissent une légère hausse de +3.5% en 2020 par rapport à l'exercice précédent

2.2 Les charges de personnel en recul par rapport à l'année précédente sont en dessous de la moyenne nationale

2.3 Les subventions de fonctionnement aux associations baissent en 2020

2.4 Les autres charges de gestion restent stables à 1.381 M€ par rapport à 2019 tout en intégrant une subvention d'équilibre au CIAS de 0.128 M€

3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE : 33.020 M€ INVESTIS (+ 2.4 M€ D'AVANCE REMBOURSABLE AUX BUDGETS ANNEXES)

4. LA DETTE AU 31/12/2020 (DONNEES ISSUES DU LOGICIEL ORFEOR)

4.1 Situation générale : encours de dette – budget principal et annexes

4.2 Structure par prêteurs de la dette du budget principal et annexes

4.3 Structure par taux du budget principal et annexes/ classement charte GISSLER

4.4 Extinction de l'encours

4.5 La comparaison des ratios d'analyse financière rétrospective concernant la dette sur la dette du budget principal uniquement

4.5.1 Ratios comparatifs

4.5.2 Ratios de solvabilité

B. LES BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET ANNEXE CAUMONT 1
2. LE BUDGET ANNEXE GITES RURAUX
3. LE BUDGET ANNEXE BASSIN ECOLE MOUTHOMET
4. LE BUDGET ANNEXE REOM



5. LE BUDGET ANNEXE SPANC
6. LE BUDGET ANNEXE GAL
7. LE BUDGET ANNEXE ZA ORNAISONS
8. LE BUDGET ANNEXE CAUMONT 2

C. LA SITUATION CONSOLIDEE (PRINCIPAL + ANNEXES)

**IV. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 A L'AUNE  
D'UN PROJET DE TERRITOIRE EN COURS  
D'ELABORATION, DYNAMIQUE ET AMBITIEUX**

A. DES THEMATIQUES FORTES POUR CONSTRUIRE UNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR MESURE ET RELEVER  
LES DEFIS DE DEMAIN !

B. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'APPUIERA SUR SA CHARTE  
DE GOUVERNANCE ET SON PACTE FINANCIER ET FISCAL

C. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'INSCRIT DANS LA RELANCE  
ECONOMIQUE DU PAYS

1. A TRAVERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE
2. A TRAVERS LA CROISSANCE VERTE
3. A TRAVERS LA CREATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR UN  
SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE QUALITE

3.1 De nouveaux équipements en faveur de l'ENFANCE-JEUNESSE

3.2 De nouveaux équipements culturels

3.3 Une extension du siège : création de bureaux et construction d'une  
salle de l'Assemblée

3.4 Une amélioration de la qualité d'accueil de l'aire des gens du voyage

### 3.5 Fin des travaux du chenil

4. A TRAVERS LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE ET LA CREATION D'UN FONCIER DE QUALITE EN SORTIE D'AUTOROUTE

## D. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'INSCRIT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA RURALITE

1. EN ADAPTANT LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.1 A travers l'organisation du grand cycle de l'eau et GEMAPI

1.2 A travers le développement des énergies renouvelables

1.3 A travers l'élaboration Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

2. EN METTANT EN ŒUVRE UN DISPOSITIF D'AIDES AUX COMMUNES

2.1 Dispositif d'aides aux communes qui sera intégré dans le pacte financier et fiscal

2.2 La gestion des documents d'urbanisme

2.3 Les axes possibles de développement des mutualisations avec les communes membres

3. EN REPENSANT SA COMPETENCE TOURISME

4. EN REPENSANT SES COMPETENCES VOIRIE ET ZAE

5. EN PLACANT LE CITOYEN AU CENTRE DU DISPOSITIF

5.1 Social

5.2 Culture

5.3 Santé

## **E. UNE STRUCTURATION DES SERVICES POUR METTRE EN ROUTE LE PROJET DE TERRITOIRE**

### **1. PROJET D'ADMINISTRATION**

- 1.1 Administration des services
- 1.2 Démarche de performance

### **2. RECRUTEMENTS ET ORGANISATION**

### **3. DEPRECARISATION DU PERSONNEL DU CIAS**

## **V. RECAPITULATIF DES AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS**

## **VI. PROSPECTIVES FINANCIERES 2021-2023 BUDGET PRINCIPAL**

### **A. UNE EVOLUTION LIMITEE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNEES A VENIR COMBINEE A DES INCERTITUDES IMPORTANTES**

- 1. LES RECETTES FISCALES
- 2. LES DOTATIONS
- 3. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### **B. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A MAITRISER**

- 1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 2. LES FRAIS DE PERSONNEL

### **C. HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **D. LES EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2021-2023**

## **VII. PROSPECTIVES FINANCIERES 2021-2023 BUDGETS ANNEXES**



## I. CADRE D'ELABORATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale. Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale selon les termes de la cour des comptes, conduit effectivement à soumettre à l'assemblée un budget élaboré par l'exécutif local qui en a la charge. Dans la mesure où il apporte un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action de la CCRLCM dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements, il s'agit d'un moment essentiel dans la vie de notre collectivité.

À cet égard, des dispositions nouvelles ont été introduites par la loi NOTRe pour donner une place plus importante à l'expression sur la base d'une information complète et suffisamment détaillée.

En effet, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

### Les objectifs du débat d'orientations budgétaires

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

### Les obligations légales

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter, à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que

sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, ainsi que les départements.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants et les Départements, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

En effet, le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le contexte économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires 2021.



## II. LA LOI DE FINANCES 2021 REpond A UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE DEGRADE

### A. UN CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MARQUE PAR LA CRISE SANITAIRE

Au cours d'une année ayant connu des fluctuations économiques d'une ampleur inédite, le PIB a diminué de 8,3% en moyenne annuelle en 2020.

Le confinement de fin d'année, moins strict qu'au printemps, a occasionné par rapport au niveau d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) une perte d'activité moindre que prévu (de -8% en novembre puis de -4% en décembre). Les services, plus exposés aux mesures de restriction, ont davantage été affectés que l'industrie, même si cette dernière a pu pâtir en décembre d'un environnement international dégradé.

Le début d'année 2021 reste marqué par l'incertitude qui entoure la situation sanitaire. Les mesures de lutte contre l'épidémie ont été progressivement renforcées (couvre-feu avancé à 18h dans quelques départements puis sur l'ensemble du territoire, limitation des déplacements hors UE, fermeture des magasins non alimentaires dans les grands centres commerciaux, encouragement au télétravail).

Sur l'ensemble du premier trimestre 2021, l'évolution de l'activité sera conditionnée à celle de la situation sanitaire et au renforcement éventuel des mesures de restrictions. Un maintien des restrictions à leur niveau actuel conduirait l'activité à progresser légèrement par rapport quatrième trimestre 2020, l'industrie poursuivant peu à peu sa reprise, tandis qu'une partie des services resterait pénalisée. Un renforcement des restrictions, au contraire, conduirait à une activité au mieux stable, voire de nouveau en baisse au premier trimestre.

#### **Quelles perspectives pour 2021 et 2022 ?**

Dans ce contexte, l'INSEE ne fournit pas de prévision de croissance pour les deux prochaines années. Il indique, toutefois, s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021. Au total, il est possible d'espérer, selon l'INSEE, d'atteindre en juin 2021 un niveau d'activité économique inférieur de 3 % à celui de fin 2019.

La Banque de France se risque, quant à elle, à des projections macro-économiques pour 2021 et 2022.

La Banque de France travaille à partir de deux scénarios : un dit « favorable », le second plus « sévère ».

Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins.

Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %.

Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver le niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019. L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.



## Vers une forte augmentation du chômage en 2021

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021.

Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel.

Toutefois, la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites. La Banque de France anticipe qu'au total près de 760 000 emplois seront détruits au cours de la seule année 2021.

Par ailleurs, une note récente du Conseil d'Analyse Économique (CAE) estime que le risque de défaillance des entreprises augmentera de 26 % en 2021.

Relative bonne nouvelle dans ces sombres perspectives : la Banque de France prévoit, à partir de la fin 2021, une amélioration sur le front de l'emploi, consécutive au rebond de l'activité économique. Néanmoins, avec un taux estimé de 8,9 % fin 2023, le chômage devrait rester durablement élevé et supérieur au niveau de 2019.

## B. LA LOI DE FINANCES 2021 POUR LA RELANCE ECONOMIQUE DU PAYS

La Loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020 pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19.

Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises à hauteur de 10 Md€.

Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et au profit des jeunes.

A ces mesures s'ajoute la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, **un déficit public à 8,5% du PIB** et une dette publique à **122,4% du PIB** (après 119,8% en 2020).

Les mesures concernant les collectivités locales sont les suivantes.

### 1. DES DOTATIONS STABLES POUR 2021

La Loi de finances 2021 prévoit 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Cette dernière enveloppe comprend notamment:

- 26,756 Md€ au titre de la DGF (18,3 Md€ pour le bloc communal).
- 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.

Les dotations d'investissement sont maintenues au niveau de 2020 avec 2 Md€ pour les DETR (1,046 Md€), DSIL (570 M€), DPV (150 M€) et DSID (212 M€). Cependant, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est entérinée à travers le plan de relance (LFR 3 pour 2020).

Comme en 2019 et 2020, les enveloppes de DSU et DSR seront abondées de 90 M€ chacune.

## 2. UN VOLET FISCAL CONSEQUENT

La réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2021, avec la suppression du premier tiers de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4 Md€).

- Transfert de la TFPB des départements aux communes et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de TH au 01/01/2021.

- De plus, la neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers est intégrée à la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre collectivités.

La suppression d'impôts économiques locaux dans le cadre du Plan de Relance s'établit à 10,1 Md€, se décomposant de la manière suivante :

- 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les Régions.

- 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE sur les sites industriels, soit -3,3 Md€ pour les communes et EPCI compensés par un prélèvement sur recettes de l'État évolutif selon les valeurs locatives.

- Abaissement du taux de plafonnement de la CET (CVAE+CFE), de 3% à 2% de la valeur ajoutée

La Nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est précisément actée autour de 3 étapes dans la LFI 2021 :

- Alignement au 01/01/2021 des dispositifs juridiques, notamment des tarifs, de la taxe intérieure et des taxes communales et départementales.

- Transfert à la DGFIP de la gestion de la TICFE et des TDCFE au 01/01/2022 et 2ème alignement pour les TCCFE.

- Transfert à la DGFIP de la gestion des TCCFE au 01/01/2023

## 3. LES AUTRES MESURES PREVUES

- La reconduction en 2021 (pour les seules recettes fiscales) de la clause de sauvegarde qui protège cette année les budgets des communes et intercommunalités les plus affectées par la crise à hauteur de 200 millions d'euros.

- La création d'un mécanisme de garantie, en 2021, pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des communes de moins de 5.000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme.

- La prise en charge par l'Etat de la moitié du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises louant des locaux qui leur appartiennent.

- Au 01/01/2021, lancement de la 1ère étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA qui s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.



### III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCRLCM AU 31/12/2020 ( PERIODE SOUS REVUE 2014-20)

#### A.LE BUDGET PRINCIPAL :

La situation financière de la CCRLCM est saine, la capacité d'autofinancement s'améliore dynamiquement en 2020.

	EVOLUTION DE L'EBF ET DE LA CAF							Evolution 2014/2020	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	En €	En %
Produits de gestion	14 711 498,61	15 285 746,10	15 408 420,62	14 400 189,79	15 001 029,66	16 128 324,03	18 018 279,26	3 306 780,65	22%
.-charges de gestion	11 314 643,78	12 999 172,06	13 558 675,44	12 109 444,16	13 743 847,07	13 159 964,56	13 217 942,66	1 903 298,88	17%
.-Excédent brut de fonctionnement	3 396 854,83	2 286 574,04	1 849 745,18	2 290 745,63	1 257 182,59	2 968 359,47	4 800 336,60	1 403 481,77	41%
./-Résultat financier	-81 633,72	-198 709,73	-186 012,12	-239 074,11	-244 410,53	-219 042,33	-184 332,12	-102 698,40	126%
./-Résultat produits et charges excep. réels hors cession	12 246,28	8 405,00	-423 435,93	-5 832,68	4 651,00	84 352,95	33 624,28	21 378,00	
.-CAF Brute	3 327 467,39	2 096 269,31	1 240 297,13	2 045 838,84	1 017 423,06	2 833 670,09	4 649 628,76	1 322 161,37	40%
.-remboursement annuité dette	-382 683,93	-694 384,72	-648 474,03	-773 026,51	-824 265,04	-771 097,16	-718 417,63	-335 733,70	
.-CAF nette ou disponible	2 944 783,46	1 401 884,59	591 823,10	1 272 812,33	193 158,02	2 062 572,93	3 931 211,13	986 427,67	33%

Sur la période sous revue, la situation financière de la CCRLCM s'est améliorée en raison d'une augmentation plus rapide des produits de gestion ( +3,307 M€) que des charges de gestion ( +1,903 M€).

Ainsi l'excédent brut de fonctionnement ( EBF) progresse de + 1,832 M€ par rapport à l'année précédente pour s'établir à 4,800 M€. Sur la période l'EBF s'améliore de +1,403 M€

La capacité d'autofinancement brute ( CAF brute ) qui s'établit à +4,649 M€ en 2020 soit 26% des produits de gestion évolue par rapport à l'année précédente de +1,816 M€ et sur la période de 1,322 M€.

La capacité d'autofinancement nette ( CAF nette ) par habitant s'établit à 117€ en 2020 soit près de 3 fois supérieure à la moyenne de la strate en 2019 ( 41 € par habitant-ratio minefi ).

#### 1.LES PRODUITS DE GESTION SONT EN HAUSSE SUR LA PERIODE DE +3,306 M€ SOIT +22%

	EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION							Evolution 2014/2020	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	En €	En %
Ressources Institutionnelles	3 723 494,54	3 894 716,60	3 127 011,68	3 361 877,24	3 252 537,59	3 199 092,41	3 788 801,95	65 307,41	2%
.-Fiscalité reversée Etat et communes sur AC négative	687 627,00	790 906,00	939 235,00	1 084 302,00	1 101 089,00	1 184 873,00	1 306 565,00	618 938,00	90%
.-Produits rigides	4 411 121,54	4 685 622,60	4 066 246,68	4 446 179,24	4 353 626,59	4 383 965,41	5 095 366,95	684 245,41	16%
Ressources fiscales nettes	7 272 124,00	7 669 949,00	7 913 136,00	8 655 094,00	9 578 608,00	10 475 836,00	11 130 028,00	3 857 904,00	53%
.-Ressources d'exploitation	2 253 223,49	2 258 717,96	2 343 422,80	730 589,61	642 152,55	988 164,29	1 649 782,24	-603 441,25	-27%
.-Produits flexibles	9 525 347,49	9 928 666,96	10 256 558,80	9 385 683,61	10 220 760,55	11 464 000,29	12 779 810,24	3 254 462,75	34%
Autres produits de gestion	775 029,58	671 456,54	1 085 615,14	568 326,94	426 642,52	280 358,33	143 102,07	-631 927,51	-82%
Total des produits de gestion	14 711 498,61	15 285 746,10	15 408 420,62	14 400 189,79	15 001 029,66	16 128 324,03	18 018 279,26	3 306 780,65	22%

En 2020, les recettes de gestion de la CCRLCM s'établissent à 18,018 M€ et sont composées pour 29% de produits rigides, dotations ou fiscalité reversée, sur lesquels la CCRLCM n'a que peu de pouvoir et pour 71% de produits flexibles sur lesquels la CCRLCM peut relativement agir (ressources fiscales et les ressources issues des services publics).

#### 1.1 les produits rigides évoluent favorablement sur la période de +16% ( +0,497 M€)

Les produits rigides qui s'établissent en 2020 à 5,095 M€ sont en évolution de +16% sur la période.

Ainsi, la **fiscalité reversée** qui regroupe les montants versés par les communes au titre des attributions de compensation ( AC négatives ) et par l'Etat au titre du fonds de péréquation



intercommunal des ressources ( FPIC ) représente 1,307 M€ en 2020 soit 7% des produits de gestion :

INTITULE	CA 14	CA 15	CA16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Sur la période	
								en €	en %
Attribution compensation reversée par commune	461 001,00	468 466,00	522 584,00	687 673,00	693 486,00	742 146,00	835 028,00	374 027,00	81%
FPIC reversé par l'Etat	226 626,00	322 440,00	416 651,00	396 629,00	407 603,00	442 727,00	471 537,00	244 911,00	108%
FISCALITE REVERSEE	687 627,00	790 906,00	939 235,00	1 084 302,00	1 101 089,00	1 184 873,00	1 306 565,00	497 246,00	72%

L'augmentation des AC versées par les communes sur la période de +0,374 M€ soit +81% s'explique principalement par les transferts de compétences qui impactent les communes en AC négatives.

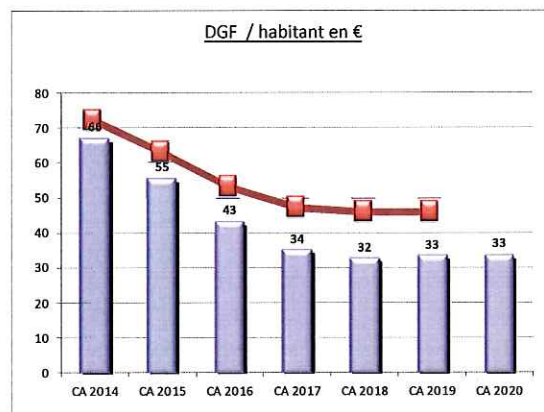
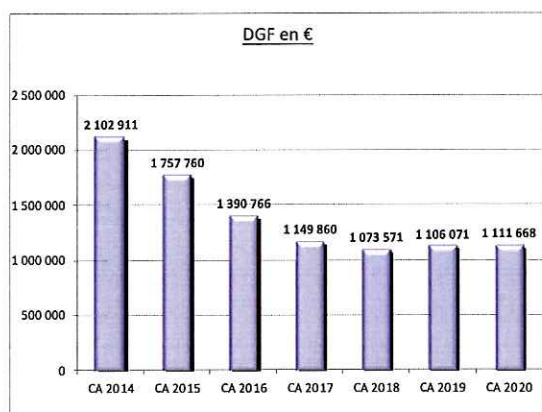
Le FPIC dont la répartition s'effectue selon le principe de droit commun au sein du bloc intercommunal est en légère augmentation par rapport à 2019 à 0,472 M€ ( + 29 k€).

**Les ressources institutionnelles** (dotations de l'Etat et participation des autres collectivités) qui s'établissent à 3,788 M€ en 2020 sont en très nette augmentation par rapport à 2019 ( + 0,590 M€):

INTITULE	CA 14	CA 15	CA16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Sur la période	
								en €	en %
DGF dotation d'intercommunalité	1 206 771,00	881 178,00	514 184,00	309 927,00	251 177,00	302 560,00	322 848,00	-883 923,00	-73%
DGF Dotation de compensation des EPC	896 140,00	876 582,00	876 582,00	839 933,00	822 394,00	803 511,00	788 820,00	-107 320,00	-12%
FCTVA en fonctionnement	0,00	0,00	0,00	460,11	105,96	1 537,35	2 362,42	2 362,42	
D G D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	
Autres subventions Etat	43 708,50	41 183,99	39 443,42	32 132,07	36 029,83	25 530,57	69 803,27	26 094,77	60%
Subv. Région		18 800,00	18 800,00	19 000,00	19 000,00	9 500,00	143 303,30	143 303,30	
Subventions département	110 143,50	129 453,80	76 051,80	90 842,22	76 522,34	92 910,85	108 433,70	-1 709,80	-2%
Groupements de collectivités		45 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	
Fonds structurels europe	90 879,55	215 373,59	36 036,60		83 636,43	3 985,20	24 245,21	-66 634,34	-73%
Autres organismes	967 643,56	1 242 510,79	1 086 003,31	1 548 299,54	1 420 881,82	1 368 286,44	1 715 293,05	747 649,49	77%
Dot Unique compens spécifique TP	35 402,00	0,00	19 836,00	6 179,00	0,00	0,00	0,00	-35 402,00	-100%
Attribution FDTP		9 878,43	18 657,55	21 366,30	18 211,21	0,00	0,00	0,00	
Etat Compensation au titre TP	9 878,43	25 543,00	72 722,00	26 596,00	28 296,00	96 357,00	100 788,00	90 909,57	920%
Compensation aux titres des exo de TF		95,00	1 697,00	780,00	918,00	975,00	537,00	537,00	
Compensation au titre exo TH	362 928,00	409 118,00	351 998,00	451 362,00	467 865,00	493 939,00	512 368,00	149 440,00	41%
<b>RESSOURCES INSTITUTIONNELLES</b>	<b>3 723 494,54</b>	<b>3 894 716,60</b>	<b>3 127 011,68</b>	<b>3 361 877,24</b>	<b>3 252 537,59</b>	<b>3 199 092,41</b>	<b>3 788 801,95</b>	<b>65 307,41</b>	<b>2%</b>

Si la CCRLCM a vu ses participations augmenter notamment au titre des aides CAF et MSA dans le cadre du transfert de la compétence enfance jeunesse mais également des subventions versées par le conseil départemental ( subvention covid, aides pour la culture ) et le conseil régional ( régularisation subventions transport à la demande ), par contre elle a subi de plein fouet la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics nationaux.

Ainsi, la DGF intercommunale enregistre depuis la mise en œuvre de la réforme **une perte cumulée de – 5,027 M€.**



La DGF par habitant s'établit à 33€/ habitant au dessous de la moyenne des intercommunalités de même strate ( ratio de comparaison disponible 2019 site Minefi: 46 €/habitant).

### 1.2 Les ressources flexibles connaissent une forte dynamique sur la période de +34%

Sur la période, les ressources flexibles ( ressources fiscales propres et ressources d'exploitation) ont augmenté de + 3,226 M€ soit +34 % entre 2014 et 2020.

**Les ressources fiscales** regroupent les produits de contributions directes nettes et les produits de fiscalité au sens du code général des impôts. Elles ont augmenté de + 3,858 M€ soit + 53% depuis 2014. Le tableau ci-après en donne le détail :

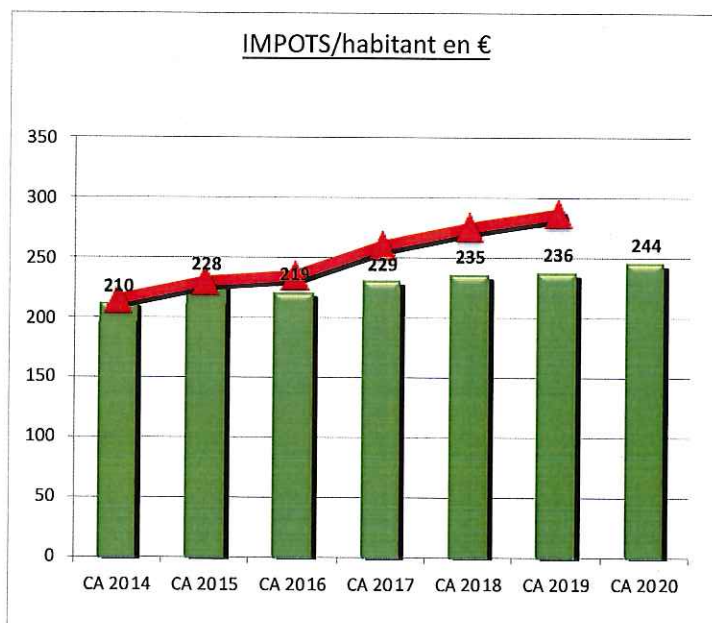
CHAP	INTITULE	CA 14	CA 15	CA16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Sur la période	
									en €	en %
73111	Taxes foncières	6 448 020,00	6 944 627,00	6 915 839,00	7 043 343,00	7 226 880,80	7 296 458,00	7 544 625,00	848 438,00	17%
73112	Cvae	697 936,00	756 678,00	723 399,00	751 707,00	865 941,00	904 124,00	928 682,00	206 188,00	33%
73113	Tascom	226 585,00	223 029,00	222 413,00	344 683,00	252 515,00	242 975,00	275 467,00	16 390,00	22%
73114	Ifer	652 762,00	787 964,00	792 861,00	810 073,00	818 413,00	893 193,00	862 619,00	240 431,00	32%
7318	Impôts locaux Autres impôts et assimilés			0,00	93 049,00	103 081,20	25 800,00	0,00	25 800,00	
7331	TEOM	3 892 954,00	3 778 305,00	3 879 773,00	4 037 118,00	4 359 244,00	4 784 376,00	5 130 565,00	891 422,00	32%
7346	taxe gemapi					190 101,00	220 000,00	282 513,00	220 000,00	
739211	reversement sur AC	-3 329 156,00	-3 403 975,00	-3 267 354,00	-3 021 931,00	-2 834 620,00	-2 488 142,00	-2 467 890,00	841 014,00	-26%
739221	reversement FNGIR	-1 290 911,00	-1 416 679,00	-1 353 795,00	-1 402 948,00	-1 402 948,00	-1 402 948,00	-1 402 948,00	-112 037,00	9%
7391178	autres dégrèvements	-26 066,00						-3 605,00	26 066,00	-86%
<b>TOTAL 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>7 272 124,00</b>	<b>7 669 949,00</b>	<b>7 913 136,00</b>	<b>8 655 094,00</b>	<b>9 578 608,00</b>	<b>10 475 836,00</b>	<b>11 130 028,00</b>	<b>3 857 904,00</b>	<b>53%</b>

Plusieurs éléments concourent à cette augmentation sur la période.

D'abord, le produit de TEOM suit le financement du coût du service et est à l'équilibre sur l'exercice comptable 2020 à 5,130 M€ complété en cela par des charges transférées impactées à certaines communes ( pour 75 k€).

Ensuite, la CCRLCM est devenue compétente en matière de GEMAPI et lève donc l'imposition correspondante.

Enfin, le produit fiscal a évolué sur la période de +1,337 M€ compte tenu de la dynamique du territoire. En 2020, le ratio « impôts par habitant » à 244 € est proche de la moyenne de la strate ( dernier ratio minefi connu 2019 :286 €).





**Les ressources d'exploitation** de la CCRLCM quant à elles s'établissent en 2020 à 1,650 M€ en forte augmentation par rapport à l'année précédente notamment par le reversement de l'excédent du budget annexe caumont 1 ( 0,311 M€):

INTITULE	CA 14	CA 15	CA16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Sur la période	
								en €	en %
Redevances droits services culturels	72 124,36	73 634,04	92 367,50	96 709,60	92 933,50	99 600,00	64 279,30	-7 845,06	-11%
redevance auprès des parents creche	74 995,85	81 272,21	99 162,56	95 774,06	136 433,33	182 600,14	165 808,57	90 812,72	121%
Redevances extrascolaire scolaires alsh	7 751,36	8 332,94	13 308,04	10 436,40	24 435,85	175 026,52	135 269,11	127 517,75	1645%
Abonnements redevance DIB OM	1 712 272,00	1 673 647,91	1 609 868,61	75 014,85	57 014,30	117 705,42	40 507,69	-1 671 764,31	-98%
rbt par le budget annexe REOM	166 252,58	184 910,00	202 977,58	218 895,00				-166 252,58	-100%
Convention remboursement SMICTOM	56 571,30	45 000,00	45 000,00	34 750,00	2 000,00			-56 571,30	-100%
Travaux services partagés et restauration collective	89 022,64	79 609,41	48 026,17	13 802,48	91 149,11	87 100,40	372 718,90	283 696,26	319%
vente electricité panneaux solaires Mouth	16 465,58	13 062,26	14 722,44	0,00	12 906,56	9 454,67	12 945,82	-3 519,76	-21%
Autres droits de stationnement et location	21 759,66	23 082,12	24 046,12	16 709,80	9 338,06	25 915,15	24 844,66	3 085,00	14%
Mise à dispo budget de personnel sur le budget annexe écoles						129 974,03	138 612,10	138 612,10	
MAD de personnel aux communes	6 376,26	6 442,32	145 811,38	116 410,26	83 004,73	115 662,83	61 484,13	55 107,87	864%
MAD de personnel facturés au GFP regroupement							20 333,41	20 333,41	
rbt collectivité rattachement -SMCC	500,00	2 000,00	0,00	0,00	2 089,11	0,00	9 254,39	8 754,39	1751%
rbt des MAD de personnel au CIAS							236 212,90	236 212,90	
rbt des MAD par le GFP de regroupement							3 122,09	3 122,09	
Revenus des immeubles	17 803,41	35 218,21	30 251,79	39 536,70	33 646,74	33 256,43	24 549,32	6 745,91	38%
Redevance fermier	0,00	4 597,04	1 549,89	1 503,08	1 457,39	1 481,58	1 489,73	1 489,73	
Produits divers gestion (loyer)	11 328,49	27 909,50	16 330,72	11 047,38	95 743,87	10 387,12	26 986,38	15 657,89	138%
reversement excédent budget Caumont1							311 363,74	311 363,74	
<b>RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 253 223,49</b>	<b>2 258 717,96</b>	<b>2 343 422,80</b>	<b>730 589,61</b>	<b>642 152,55</b>	<b>988 164,29</b>	<b>1 649 782,24</b>	<b>-914 804,99</b>	<b>-27%</b>

Il est noté plusieurs facteurs à cette situation :

-les **schémas de mutualisation mise à disposition de personnels aux budgets annexes et CIAS** augmentent globalement par rapport à 2019 de +0,223 M€.

-la facturation à compter de 2020, de la restauration collective (auparavant par le SMCC ) à hauteur de 0,252 M€,

-le reversement de l'excédent de clôture du budget de caumont 1 ( 0,311 M€).



## 2. LES CHARGES DE GESTION EN HAUSSE SUR LA PERIODE DE +1,903 M€ SOIT +17% AUGMENTENT MOINS VITE QUE LES RECETTES DE GESTION

Les charges de gestion s'établissent en 2020 à 13,218 M€ au même niveau que l'année précédente. **Les charges de gestion ont été maîtrisées en 2020.**

	EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION							Evolution 2014/2020	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	En €	En %
Charges à caractère général	5 946 099,62	6 561 371,38	7 267 872,20	5 634 046,51	6 637 254,70	6 045 897,46	6 264 251,21	318 151,59	5%
..+charges de personnel	3 620 999,20	3 946 094,16	4 204 599,95	4 351 000,16	4 684 744,83	5 241 260,22	5 213 678,91	1 592 679,71	44%
..+subventions de fonctionnement	295 154,26	548 193,02	500 841,50	493 573,00	624 565,46	521 661,52	359 194,91	64 040,65	22%
..+autres charges de gestion	1 452 390,70	1 943 513,50	1 585 361,79	1 630 824,49	1 797 282,08	1 351 145,36	1 380 817,63	-71 573,07	-5%
<b>Total charges de gestion</b>	<b>11 314 643,78</b>	<b>12 999 172,06</b>	<b>13 558 675,44</b>	<b>12 109 444,16</b>	<b>13 743 847,07</b>	<b>13 159 964,56</b>	<b>13 217 942,66</b>	<b>1 903 298,88</b>	<b>17%</b>

### 2.1. les charges à caractère général connaissent une légère hausse de + 3,5% en 2020 par rapport à l'exercice précédent

En 2020, les charges à caractère général s'établissent à 6,264 M€ pour représenter 47% des dépenses de gestion. Elles ont crû sur la période de +5% soit une augmentation moyenne annuelle de +0,71%.

Le regroupement des comptes 60 fait apparaître une diminution de – 50 k€ par rapport à 2019 ( 0,814 M€ contre 0,864 M€). Les acquisitions d'EPI et fournitures dans le cadre de la crise covid sont compensées par des baisses de dépenses sur le fonctionnement des services ( carburants, fournitures diverses et de voirie).

Le regroupement des comptes 61 est en augmentation de + 0,522 M€ par rapport à l'année précédente ( 4,225 M€ contre 4,767 M€) explicable notamment par l'augmentation du poste contrats prestations de service concernant le service Eco environnement.

Le regroupement des comptes 62 est en diminution de – 0,274 M€ par rapport à 2019 ( 0,931 M€ contre 0,658 M€ ) explicable :

- par une nette diminution de la programmation culturelle ( -0,194 M€),
- une nette diminution des frais de transport ( -0,101 M€),
- par une dépense nouvelle concernant la prestation in house réalisée par le CIAS pour la livraison des repas ( +0,122 M€).

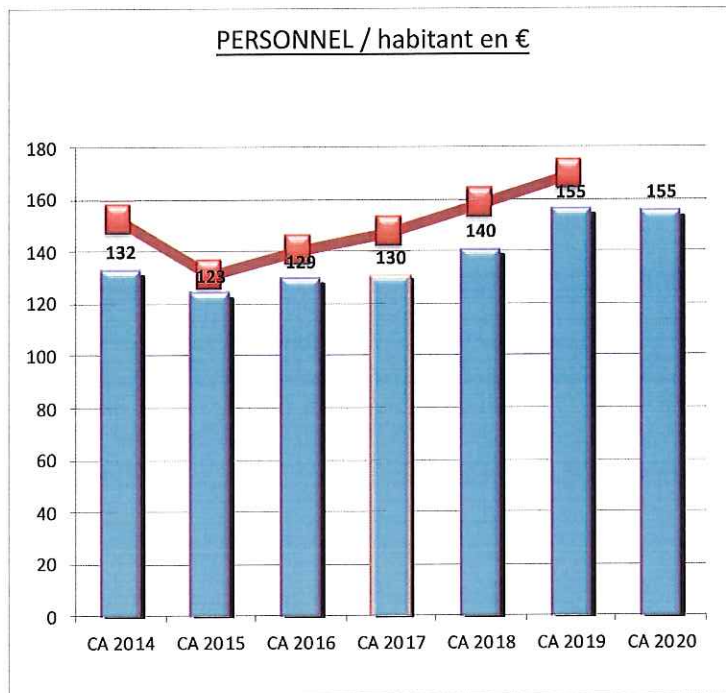
Le regroupement des comptes 63 évolue de + 23 k€ pour s'établir en 2020 à 53 k€.

### 2.2. les charges de personnel en recul par rapport à l'année précédente sont en dessous de la moyenne nationale.

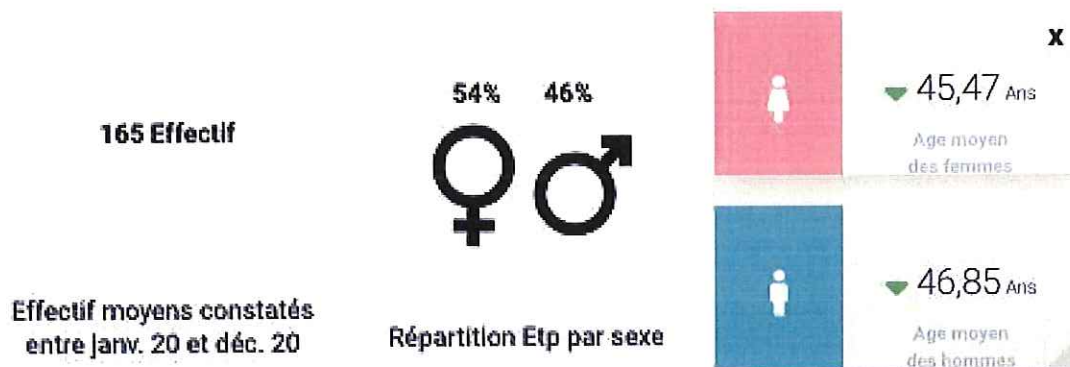
Les charges nettes de personnel s'établissent à 5,213 M€ en 2020 en baisse de -28k€ par rapport à 2019.

En 2020, les charges de personnel représentent 39% des dépenses de gestion. Le ratio par habitant qui s'établit à 155 € est légèrement en dessous de la moyenne des intercommunalités de même strate ( dernier ratio connu 2019-site minefi 167€ /habitant).

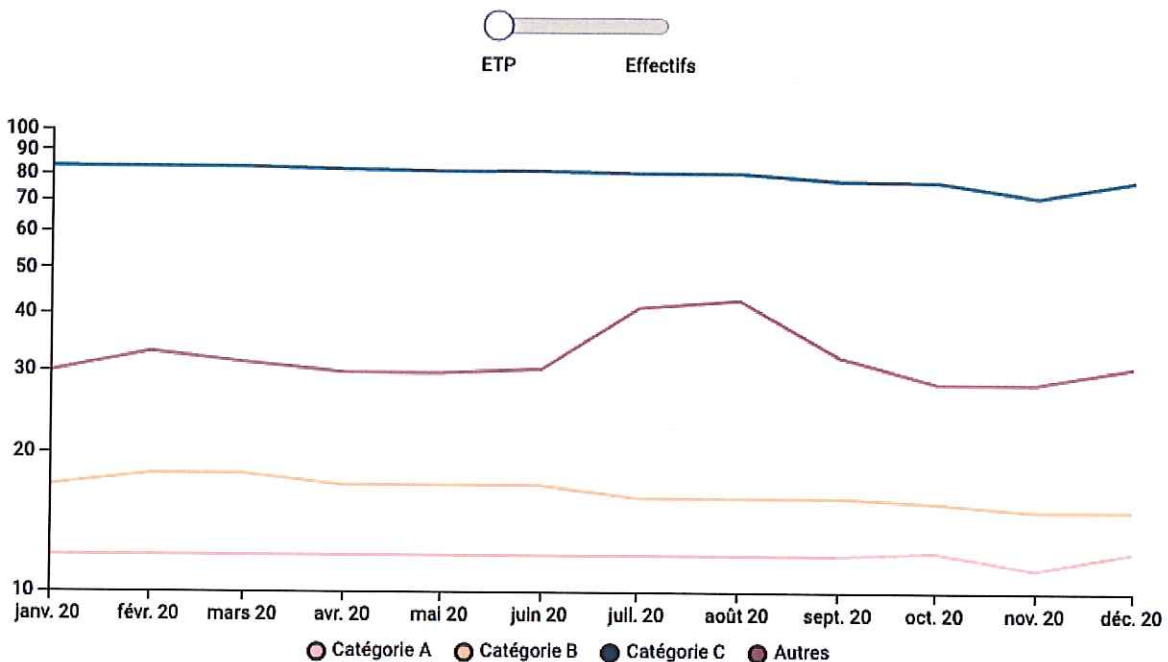
Ce point est d'ailleurs constaté sur chacun des exercices comptables de la période sous revue :



Au 31/12/2020, l'effectif moyen annuel est de 165 agents représentant 141 équivalent temps plein ( ETP).



La répartition de l'effectif en ETP par catégorie d'emploi est la suivante sur l'année 2020 :



La durée annuelle du temps de travail est fixée à 1576 h par an et devra être portée à 1607 h au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sur la période, les personnels des bibliothèques de Lézignan Corbières, Saint André, Boutenac et Fabrezan (octobre 2016), de la déchetterie de Lézignan Corbières (octobre 2017) et du RAM de Lézignan Corbières ( août 2018) ont été transférés à la CCRLCM augmentant d'autant le nombre moyen annuel d'ETP et la charge de personnel correspondante.

Des services ont été créés ou repris en régie. Il s'agit du personnel : de la crèche de Saint Laurent ( 2014 ) , du centre intercommunal de santé ( 2018) et de l'ALSH-AJSH de Saint Laurent ( 2019).

Des conventions de mise à disposition de personnel dans le cadre de la gestion des ALSH ont été conclues avec les communes de Lézignan Corbières, Saint André, Canet et St Laurent.

Du personnel a également été recruté pour faire face aux besoins saisonniers dans les services.

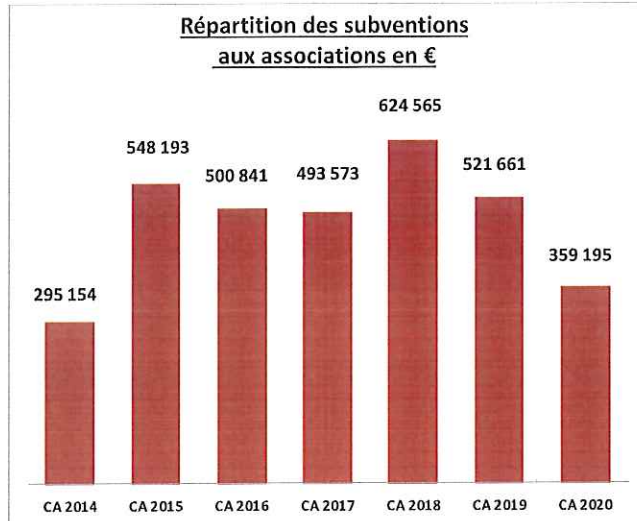
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CCRLCM a constitué des services communs supports avec son CIAS (direction, RH, informatique, finance...).

Un nouveau schéma de mutualisation sera mis en œuvre sur la nouvelle mandature.



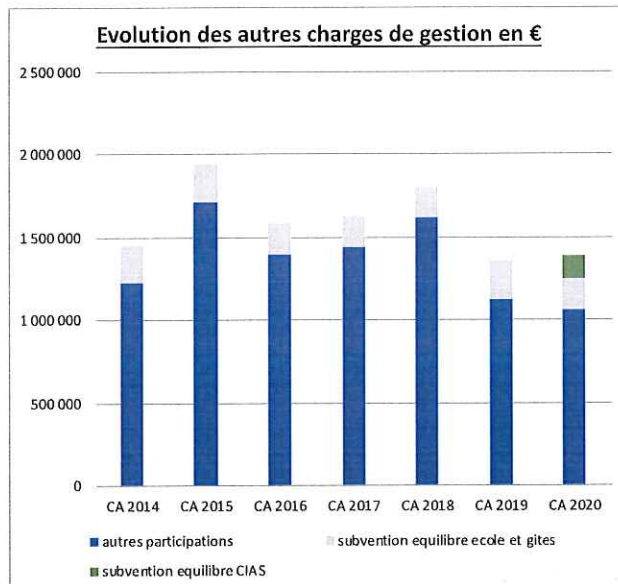
2.3. les subventions de fonctionnement aux associations baissent en 2020

En 2020, si le montant versé aux associations qui s'établit à **0,362 M€** est en recul de **- 0,1632 M€** par rapport à l'année précédente,



2.4. les autres charges de gestion restent stables à 1, 381 M€ par rapport à 2019 tout en intégrant une subvention d'équilibre au CIAS de 0,128 M€

Ces autres charges de gestion s'établissent à 1,381 M€ en recul -30 k€ par rapport à 2019 mais intègrent **une nouvelle subvention d'équilibre de 0,128 M€** en faveur des personnes âgées à travers le CIAS. La subvention d'équilibre aux budgets annexes école et gîtes s'établit à **0,192 M€** sur l'exercice.



### 3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE ; 33,020 M€ INVESTIS ( PLUS 2,4M€ D'AVANCE REMBOURSABLE AUX BUDGETS ANNEXES):

En 2020, la CAF nette représente 93% du financement disponible de la CCRLCM sur l'exercice. Elle a pratiquement doublé par rapport à l'exercice précédent. Sur la période sous revue, elle représente 48% du financement propre.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
CAF brute	3 327 467,39	2 096 269,31	1 240 297,13	2 045 838,84	1 017 423,06	2 833 670,09	4 649 628,76	17 210 594,58
.annuité en capital de la dette	-382 683,93	-694 384,72	-648 474,03	-773 026,51	-824 265,04	-771 097,16	-718 417,63	-4 812 349,02
<b>CAF nette ou disponible A</b>	<b>2 944 783,46</b>	<b>1 401 884,59</b>	<b>591 823,10</b>	<b>1 272 812,33</b>	<b>193 158,02</b>	<b>2 062 572,93</b>	<b>3 931 211,13</b>	<b>12 398 245,56</b>
TLE et taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
.+ FCTVA	927 711,62	1 217 043,06	516 099,15	1 228 779,39	188 855,54	378 634,81	131 982,07	4 589 105,64
.+subventions d'investissement reçues	1 109 204,84	701 436,03	1 745 997,45	408 237,21	137 189,00	228 652,02	157 549,56	4 488 266,11
.+DETR et autres fonds	0,00	194 769,56	557 470,29	474 167,75	104 283,00	149 982,79	0,00	1 480 673,39
.+produits des cessions	14 738,00	23 130,00	2 010 200,00	0,00	687 473,93	3 500,00	0,00	2 739 041,93
.+autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
.=recettes d'investissement hors emprunts (B)	<b>2 051 654,46</b>	<b>2 136 378,65</b>	<b>4 829 766,89</b>	<b>2 111 184,35</b>	<b>1 117 801,47</b>	<b>760 769,62</b>	<b>289 531,63</b>	<b>13 297 087,07</b>
.=Financement propre disponible (A+B)	<b>4 996 437,92</b>	<b>3 538 263,24</b>	<b>5 421 589,99</b>	<b>3 383 996,68</b>	<b>1 310 959,49</b>	<b>2 823 342,55</b>	<b>4 220 742,76</b>	<b>25 695 332,63</b>
Part de la CAF nette dans le financement propre	59%	40%	11%	38%	15%	73%	93%	48%

Ce financement propre disponible ainsi dégagé comparé aux dépenses d'équipement réalisés sur la période fait apparaître le besoin de financement.

BESOIN DE FINANCEMENT, EMPRUNTS ET IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Financement propre disponible</b>	<b>4 996 437,92</b>	<b>3 538 263,24</b>	<b>5 421 589,99</b>	<b>3 383 996,68</b>	<b>1 310 959,49</b>	<b>2 823 342,55</b>	<b>4 220 742,76</b>
.-dépenses d'équipement ( avec travaux en regie)	7 886 501,20	8 179 339,00	6 617 743,03	3 675 411,11	2 591 797,36	2 078 408,63	1 991 139,21
<i>dont subvention d'équipement versées</i>	<i>6 730,00</i>	<i>0,00</i>	<i>763 098,00</i>	<i>645 342,50</i>	<i>969 489,69</i>	<i>422 242,73</i>	<i>559 344,23</i>
Financement propre disponible / dépenses d'équipement	63%		82%	92%	51%	136%	212%
.-Autres dépenses d'investissement dont avances BA	-10 236,00	-10 236,00	-87 128,13	-110 236,00	1 431 464,71	785 977,68	383 148,50
.=Besoin ou capacité de financement propre	<b>-2 879 827,28</b>	<b>-4 630 839,76</b>	<b>-1 109 024,91</b>	<b>-181 178,43</b>	<b>-2 712 302,58</b>	<b>-41 043,76</b>	<b>1 846 455,05</b>
Nouveaux emprunts réalisés	3 839 400,00	1 150 000,00	4 276 085,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilisation ou reconstruction du fonds de roulement net global	959 572,72	-3 480 839,76	3 167 060,33	-181 178,43	-2 712 302,58	-41 043,76	1 846 455,05

Sur la période, la CCRLCM a investi 33,020 M€ auxquels il convient d'ajouter les avances remboursables sur les budgets annexes soit + 2,4 M€. Le besoin de financement s'est établi à 9,730 M€ et a été couvert par des emprunts à hauteur de 9,265 M€. La variation du fonds de roulement a permis de couvrir la différence.

En 2020, la CCRLCM autofinance intégralement ses investissements.

## Plan pluriannuel d'investissement réalisé ( PPI ) :

les investissements par programme PPI								sur la période
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
.-dépenses d'équipement ( avec travaux en regle)	7 886 501,20	8 179 339,00	6 617 743,03	3 675 411,11	2 591 797,36	2 078 408,63	1 991 139,21	33 020 339,54
dont subvention d'équipement versées	6 730,00	0,00	763 098,00	645 342,50	969 489,69	422 242,73	559 344,23	3 366 247,15
940 - CITE SCOLAIRE	2 971 000,95	2 856 336,56	2 511 281,65	274 290,16	69 069,99	3 735,36	-	8 685 714,67
937 - MEDIATHEQUE	2 469 345,21	1 654 822,39	567 720,11	292 001,25	75 651,40	26 082,54	-	5 085 622,90
DIVERS VOIRIE	1 137 394,53	888 282,00	945 424,13	854 157,02	856 450,58	402 308,13	594 336,14	5 678 352,53
951 - GYMNASE	138 404,35	1 757 884,31	1 005 329,29	58 718,29	-	-	-	2 960 336,24
958 - TRES HAUT DEBIT	-	-	602 598,00	645 342,50	965 661,85	422 242,73	422 242,73	3 058 087,81
961 - REHABILITATION CHEM DES ROMAINS	-	-	151 227,13	1 026 592,32	25 340,03	-	-	1 203 159,48
907 - ACHAT AUTRE MATERIEL	113 758,82	322 458,34	14 251,20	61 299,89	63 836,08	574 447,33	75 085,01	1 225 136,67
943 - MAISON MEDICALE DE SANTE	716 650,71	13 040,23	3 406,26	-	16 736,61	4 332,72	-	754 166,53
910 - GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	29 536,86	63 660,24	395 983,34	89 580,38	62 855,16	24 282,91	92 960,83	758 859,72
955 - CRECHE TALAIRAN	45 394,52	540 356,13	26 834,03	-	2 042,90	17 115,40	6 196,28	637 939,26
956 - CRECHE ROUBIA	-	-	-	-	-	-	7 632,00	7 632,00
917 - CHENIL	4 422,60	18 548,83	13 007,40	21 002,23	168 923,52	353 661,49	9 021,31	588 587,38
919 - ACQUISITIONS FONCIERES	600,00	-	-	245 645,13	45 217,93	134 903,16	352 088,85	778 455,07
906 - MATERIEL DE VOIRIE	183 880,19	21 162,99	124 680,00	80 635,95	2 758,80	-	3 297,43	416 415,36
908 - MATERIEL DE BUREAU	19 384,46	35 007,22	64 555,19	21 754,11	36 294,58	49 226,06	20 130,00	246 351,62
933 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	-	-	-	172 637,09	29 958,00	339 607,20	542 202,29
960 - TRAVERSE DE CONILHAC	-	-	186 017,28	-	-	-	-	186 017,28
954 - CENTRE AQUATIQUE	49 890,00	972,00	864,00	-	-	-	10 080,00	61 806,00
914 - SCOT	108,00	6 807,76	-	3 480,00	17 875,38	16 014,00	48 205,80	92 490,94
924 - AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	-	-	4 564,02	-	10 445,46	20 098,80	8 635,63	43 743,91
932 - PIG	6 730,00	-	-	-	-	-	-	6 730,00
966-DECHETTERIES	-	-	-	-	-	-	1 620,00	1 620,00
935 - MAISON MEDICALE GARDE	-	-	-	911,88	-	-	-	911,88
	7 886 501,20	8 179 339,00	6 617 743,03	3 675 411,11	2 591 797,36	2 078 408,63	1 991 139,21	33 020 339,54

La CCRLCM a ralenti son cycle d'investissement en 2020 afin de reconstituer ses marges de manœuvre financières et ainsi aborder un nouveau cycle d'investissement dans le cadre du nouveau projet de territoire.

Par ailleurs, il est noté les investissements productifs portés par les budgets annexes :

**-Caumont 2 :** 5M€HT de travaux financés par des subventions à hauteur de 1,4M€ ( Etat et Région) et par les cessions. Surface cessible 14ha dont 90% des surfaces sont commercialisées et pré-commercialisées à ce jour. Pas de subvention d'équilibre prévue.

**-Ornaisons :** 0,330 M€ HT de travaux financés par les cessions et une subvention d'équilibre du budget principal de 26k€ . Sufaces cessibles 6694 m2, reste un lot de 1075 m2 à commercialiser.



#### 4.LA DETTE AU 31/12/2020 ( DONNEES ISSUES DU LOGICIEL ORFEOR) :

##### 4.1 Situation générale : encours de dette - budget principal et annexes

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020	Evolution exercice
Encours	10 050 872,13	9 308 065,58	9 308 065,58	↓
Nombre d'emprunts	23	22	22	↓
Disponible ligne de trésorerie	0,00	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	18 an(s) 11 mois	18 an(s) 5 mois	18 an(s) 5 mois	↓
Vie moyenne résiduelle	9 an(s) 7 mois	9 an(s) 3 mois	9 an(s) 3 mois	↓
Taux moyen annuel	2,37%	2,07%	2,07%	↓
Taux actuariel résiduel (TAR)	2,36%	2,36%	2,36%	→
Taux de marché *	0,12%	-0,21%	-0,21%	↓
Marge moyenne	1,00%	1,00%	1,00%	→

\* Taux de marché de même durée résiduelle en amortissement annuel constant. Taux hors marge en base exact/360

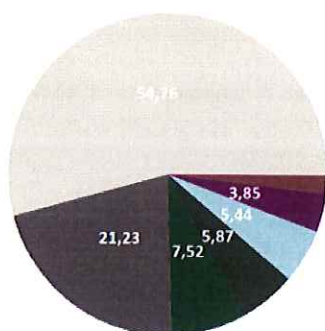
##### 4.2 Structure par prêteurs de la dette du budget principal et annexes :

La Banque des Territoires est majoritaire sur l'encours de la CCRLCM et à priori pour longtemps si les emprunts ne sont pas renégociés car leurs durées sont plus longues que le reste de l'encours.

Seules banque postale et crédit agricole résistent avec respectivement 21% et 13 % de l'encours.

Les autres banques sont anecdotiques.

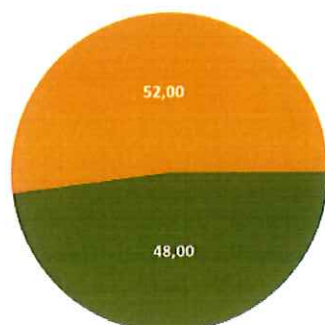
En %



Banque	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Banque des Territoires	5 050 139,56	54,26%
La Banque Postale	1 976 000,00	21,23%
Crédit Agricole CIB	699 600,00	7,52%
Crédit Agricole	546 164,83	5,87%
Caisse d'Epargne	506 643,05	5,44%
Sté de Fin. Local	358 245,12	3,85%
Société Générale	171 273,02	1,84%
<b>Total</b>	<b>9 308 065,58</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.3 Structure par taux du budget principal et annexes/ classement charte GISSLER:

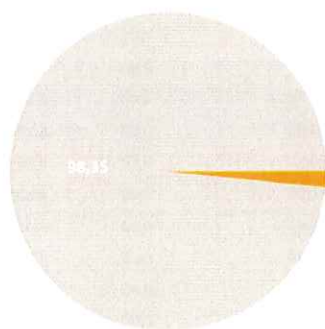
En %



Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Indexé	4 840 272,77	52,00%
Fixe	4 467 792,81	48,00%
<b>Total</b>	<b>9 308 065,58</b>	<b>100,00%</b>

La dette à taux indexé représente 52,00 % et se compose de 7 emprunt(s) sur un panel de 2 indice(s).

En %



Index	Capital restant dû au 31/12/2020	%
Livret A	4 760 272,93	98,35%
Euribor 3 mois	79 999,84	1,65%
<b>Total</b>	<b>4 840 272,77</b>	<b>100,00%</b>

Les sécurisations opérées en 2018 et 2019 permettent de maintenir la part taux fixe au même niveau que le livret A mais ce ne sera que pour quelques années car les financements Banque des Territoires sont très longs.

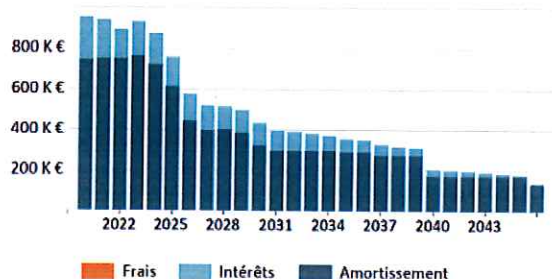
Le livret A a atteint son plancher réglementaire de 0,50% au 1<sup>er</sup> février 2020. Dès lors le taux payé sur les emprunts Banque des Territoires livret A+1% est à 1,50% et ne peut descendre plus bas.

Une action de refinancement pourra s'envisager sur tout ou partie de l'encours si les taux fixes demeurent au niveau actuel.

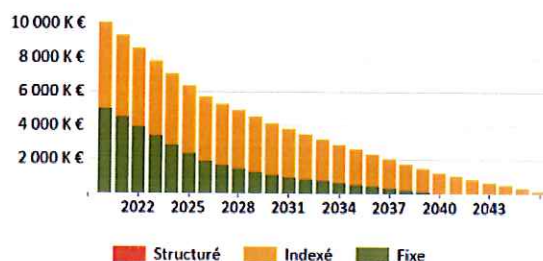
L'encours de la CCRLCM est sain avec la totalité de l'encours classé en **1A charte GISSLER**.

#### 4.4. Extinction de l'encours:

Tableau d'extinction (annuités)



Extinction par type de taux

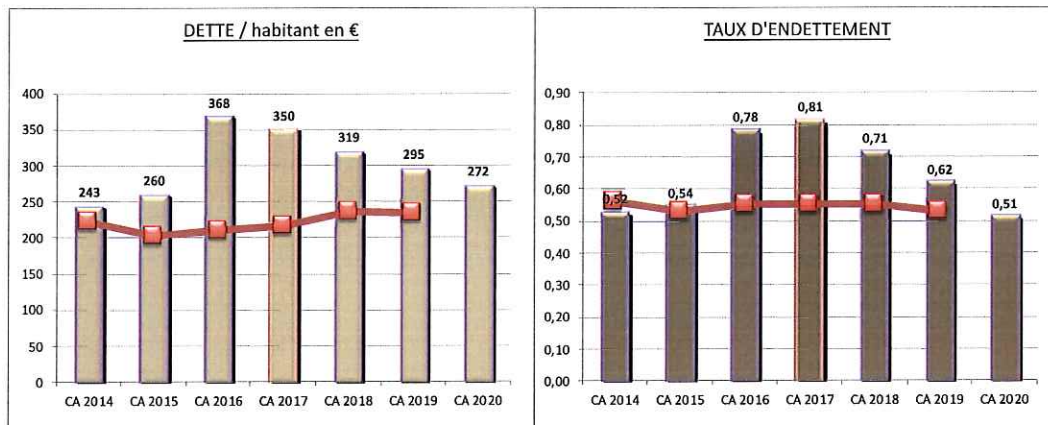


Année	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité	Dont swap	Encours au 01/01/N
2020	742 806,55	208 045,87	0,00	950 852,42	0,00	10 050 872,13
2021	749 929,53	188 556,60	0,00	938 486,13	0,00	9 308 065,58
2022	749 784,39	141 106,21	0,00	890 890,60	0,00	8 558 136,05
2023	760 245,90	166 785,61	0,00	927 031,51	0,00	7 808 351,66
2024	718 921,68	150 003,93	0,00	868 925,61	0,00	7 048 105,76
2025	614 336,19	141 956,57	0,00	756 292,76	0,00	6 329 184,08
2026	443 309,08	130 774,12	0,00	574 083,20	0,00	5 714 847,89
2027	398 477,73	120 708,77	0,00	519 186,50	0,00	5 271 538,81
2028	400 446,35	112 986,74	0,00	513 433,09	0,00	4 873 061,08
2029	383 003,79	110 890,01	0,00	493 893,80	0,00	4 472 614,73
2030	321 838,01	108 947,43	0,00	430 785,44	0,00	4 089 610,94
2031	296 850,00	100 022,56	0,00	396 872,56	0,00	3 767 772,93
2032	296 850,00	91 602,90	0,00	388 452,90	0,00	3 470 922,93
2033	296 850,00	83 183,27	0,00	380 033,27	0,00	3 174 072,93
2034	296 850,00	74 763,63	0,00	371 613,63	0,00	2 877 222,93
2035	289 350,00	66 414,27	0,00	355 764,27	0,00	2 580 372,93
2036	289 350,13	58 182,11	0,00	347 532,24	0,00	2 291 022,93
2037	276 812,52	50 067,49	0,00	326 880,01	0,00	2 001 672,80
2038	276 812,52	42 148,80	0,00	318 961,32	0,00	1 724 860,28
2039	276 812,52	34 989,11	0,00	311 801,63	0,00	1 448 047,76
2040	172 812,52	30 426,85	0,00	203 239,37	0,00	1 171 235,24
2041	172 812,52	25 674,50	0,00	198 487,02	0,00	998 422,72
2042	172 812,52	20 922,15	0,00	193 734,67	0,00	825 610,20
2043	172 812,52	16 169,81	0,00	188 982,33	0,00	652 797,68
2044	172 812,52	11 417,46	0,00	184 229,98	0,00	479 985,16
2045	172 812,56	6 665,10	0,00	179 477,66	0,00	307 172,64
2046	134 360,08	2 309,32	0,00	136 669,40	0,00	134 360,08
<b>Total</b>	<b>10 050 872,13</b>	<b>2 295 721,19</b>	<b>0,00</b>	<b>12 346 593,32</b>	<b>0,00</b>	

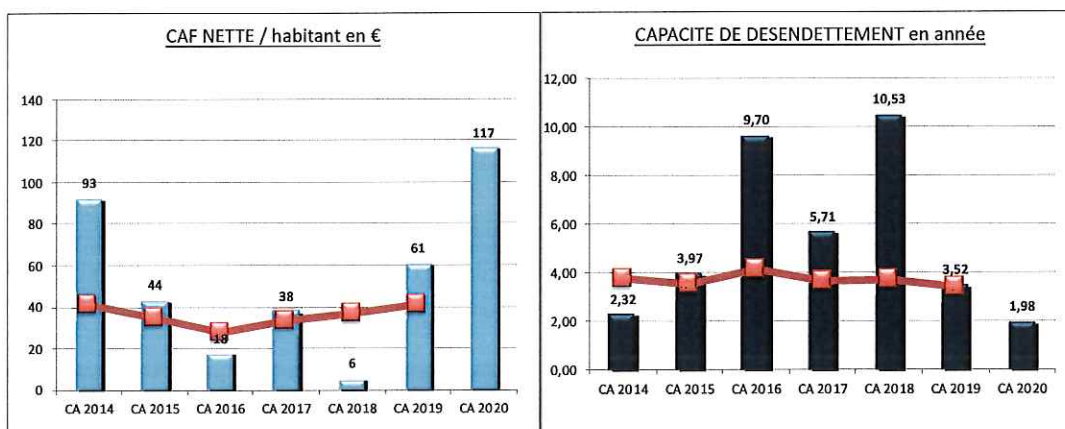


4.5. La comparaison des ratios d'analyse financière rétrospective concernant la dette-sur la dette du budget principal uniquement :

4.5.1 Ratios comparatifs :



4.5.2 Ratios de solvabilité :



## B.LES BUDGETS ANNEXES

Ici ne sera présenté pour chacun des budgets annexes, que la CAF nette générée par exercice afin de permettre une consolidation in fine de la CAF nette du budget principal et de ses annexes.

### 1.Le budget annexe CAUMONT 1

ZAE PLAINES DE CAUMONT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	0,00	0,00	0,00	44 668,05	36 522,07	0,00	63 982,27
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	311 363,74
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	44 668,05	36 522,07	0,00	-247 381,47
CAF brute	0,00	0,00	0,00	44 668,05	36 522,07	0,00	-247 381,47
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	0,00	0,00	0,00	44 668,05	36 522,07	0,00	0,00

### 2.le budget annexe GITES RURAUX

GITES RURAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	0,00	7 420,46	6 700,00	4 500,00	3 681,02	3 714,68	3 714,68
TOTAL DES CHARGES	1 321,56	1 186,34	3 993,61	1 679,56	733,12	564,66	386,69
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 321,56	6 234,12	2 706,39	2 820,44	2 947,90	3 150,02	3 327,99
CAF brute	-1 321,56	6 234,12	2 706,39	2 820,44	2 947,90	3 150,02	3 327,99
.-annuité de la dette	2 393,12	2 528,33	2 671,18	2 822,11	2 981,56	3 150,02	3 327,99
= CAF nette disponible	-3 714,68	3 705,79	35,21	-1,67	-33,66	0,00	0,00

### 3.le budget annexe BASSIN ECOLES MOUTHOMET

BASSIN ECOLES MOUTHOMET	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	38 578,80	473 718,30	213 835,39	217 140,61	209 728,30	252 105,54	205 541,10
TOTAL DES CHARGES	212 484,19	216 789,90	207 658,24	203 503,76	191 920,95	210 573,91	208 379,14
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-173 905,39	256 928,40	6 177,15	13 636,85	17 807,35	41 531,63	-2 838,04
CAF brute	-173 905,39	256 928,40	-1 637,85	5 821,85	9 992,35	32 057,33	-13 514,90
.-annuité de la dette	16 181,81	16 908,34	17 667,50	18 460,77	19 289,69	20 155,85	21 060,93
= CAF nette disponible	-190 087,20	240 020,06	-19 305,35	-12 638,92	-9 297,34	11 901,48	-34 575,83

### 4.le budget annexe REOM

REOM MOUHOUMET PALAIRA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	186 480,00	205 530,00	225 175,00	228 605,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	186 400,00	205 610,00	225 175,00	227 938,48	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	80,00	-80,00	0,00	666,52	0,00	0,00	0,00
CAF brute	80,00	-80,00	0,00	666,52	0,00	0,00	0,00
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	80,00	-80,00	0,00	666,52	0,00	0,00	0,00

### 5.le budget annexe SPANC

SPANC DE LA CCRLCM	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	500,00	2 440,00	810,00	2 720,07	1 441,04	525,69	439,25
TOTAL DES CHARGES	500,00	2 000,00	1 250,00	2 072,00	2 089,11	864,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,00	440,00	-440,00	648,07	-648,07	-338,31	439,25
CAF brute	0,00	440,00	-440,00	648,07	-648,07	-338,31	439,25
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	0,00	440,00	-440,00	648,07	-648,07	-338,31	439,25

**6. le budget annexe GAL**

GAL DES VIGNERONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	0,00	24 901,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	0,00	27 523,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,00	-2 622,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF brute	0,00	-2 622,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	0,00	-2 622,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**7. le budget annexe ZA ORNAISONS**

ZA ORNAISONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	0,00	13 107,87	133 495,43	69 892,17	37 737,92	1 492,06	2 838,71
TOTAL DES CHARGES	0,00	13 107,87	133 495,43	72 047,17	37 737,92	1 492,06	2 838,71
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	-2 155,00	0,00	0,00	0,00
CAF brute	0,00	0,00	0,00	-2 155,00	0,00	0,00	0,00
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	0,00	0,00	0,00	-2 155,00	0,00	0,00	0,00

**8. le budget annexe CAUMONT 2**

ZA CAUMONT 2	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 231,27	2 471 269,42	1 302 908,75
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 231,27	2 471 269,42	1 208 002,96
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 905,79
CAF brute	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 905,79
.-annuité de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
= CAF nette disponible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 905,79

**C.LA SITUATION CONSOLIDEE (PRINCIPAL + ANNEXES) :**

Les budgets annexes ont une incidence négligeable sur l'évolution de la CAF nette du budget principal sur la période sous revue.

TOTALISATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL DES PRODUITS	14 972 355,86	16 051 462,12	18 022 820,63	14 976 916,00	17 140 895,32	20 625 883,51	19 709 739,32
TOTAL DES CHARGES	12 372 719,03	14 234 437,43	17 440 632,47	13 629 241,25	16 944 340,60	17 278 579,66	16 004 347,08
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 599 636,83	1 817 024,69	582 188,16	1 347 674,75	196 554,72	3 347 303,85	3 705 392,24
CAF brute	3 153 642,00	2 350 935,62	1 238 219,28	2 097 643,33	1 063 289,41	2 865 389,11	4 484 077,43
.-annuité de la dette	401 258,86	713 821,39	668 812,71	794 309,39	846 536,29	794 403,03	742 806,55
= CAF nette disponible	2 752 383,14	1 637 114,23	569 406,57	1 303 333,94	216 753,12	2 070 986,08	3 741 270,88

La CAF nette disponible consolidée reste au-dessus de la moyenne de même strate.



## IV. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 A L'AUNE D'UN PROJET DE TERRITOIRE EN COURS D'ELABORATION, DYNAMIQUE ET AMBITIEUX

### A. DES THEMATIQUES FORTES POUR CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR MESURE ET RELEVER LES DEFIS DE DEMAIN ! :

Notre intercommunalité affirme ses priorités déclinées en 7 thèmes :

- 1- **Placer le citoyen au centre des préoccupations des élus communautaires.** La CCRLCM réaffirme son attachement aux **services publics communautaires de proximité** ( enfance-jeunesse, personnes âgées, restauration collective éco responsable favorisant les circuits courts, schéma territorial de santé ) en oeuvrant pour **un dialogue social et constructif.**
  
- 2- **Adapter le territoire aux changements climatiques** en organisant **le grand cycle de l'eau**, en confortant **la ressource** et la GEMAPI , en soutenant les filières **agricoles et viticoles** ainsi que la promotion des **circuits courts.**
  
- 3- **Se saisir des grands enjeux environnementaux** en déclinant une stratégie territoriale raisonnée en matière **de transition écologique et de croissance verte** articulée autour du **Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial.** L'éolien, le solaire, les économies d'énergie, la mobilité (en lien avec la Région ) et la valorisation des déchets sont autant de secteurs qui seront explorés et valorisés.
  
- 4- **Mettre en oeuvre une nouvelle offre touristique** s'inscrivant dans les schémas départementaux et régionaux à travers le développement du tourisme culturel et patrimonial, de l'éco tourisme et l'éco mobilité, de la promotion de la gastronomie et du vin (identité du territoire).
  
- 5- **développer un projet culturel** transversal et de proximité ( réseau de lecture publique, programmation de l'ECC et hors les murs, résidences d'artistes)
  
- 6- **définir les orientations en matière d'accueil et de bien-vivre ensemble.**
  
- 7- **innover et développer l'emploi** en structurant une offre foncière de qualité, en soutenant l'entrepreneur communautaire et en valorisant le développement du numérique.

## B. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'APPUIERA SUR SA CHARTE DE GOUVERNANCE ET SON PACTE FINANCIER ET FISCAL

Le Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervoises ne doit pas être appréhendé au sens de l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (issu de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique).

En effet, et outre les enjeux calendaires posés par ses modalités d'adoption, le contenu et la portée du pacte au sens du CGCT sont centrés sur le fonctionnement quotidien de l'intercommunalité.

Or, le Pacte de gouvernance de la CCRLCM est avant tout **l'expression politique du projet de territoire en construction** qui lie la Communauté et ses communes membres. A ce titre, il traduit **une volonté partagée** pour renforcer l'attractivité du territoire en améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Ce pacte de gouvernance doit également permettre d'engager **le nécessaire débat sur la solidarité, l'équité, la fiscalité, le périmètre des compétences exercées** reposant sur des données objectives et étayées. En ce sens, **le pacte financier et fiscal** qui sera élaboré en 2021 traduira ces éléments.

Par ailleurs, certaines compétences statutaires seront redéfinies au cours de l'exercice.

## C. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'INSCRIT DANS LA RELANCE ECONOMIQUE DU PAYS

### 1. À TRAVERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Consciente des grands enjeux environnementaux, notre intercommunalité élabore à travers son projet de territoire une stratégie territoriale raisonnée en matière de transition écologique.

Par ailleurs, les élus communautaires souhaitent inscrire leur action avec dynamisme et en résonance avec l'action de l'Etat pour une économie plus forte, plus écologique et plus solidaire.

La mobilisation massive de la capacité d'investissement de notre communauté de communes permet de s'inscrire, au côté de l'Etat ainsi que des autres collectivités dans la relance économique de notre Pays en soutien de l'investissement public, des entreprises et de l'emploi.

C'est en ce sens qu'un plan d'investissement ambitieux portant sur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics communautaires ouverts au public a été présenté à l'Etat dans le cadre du DSIL RELANCE, fonds abondé nationalement à hauteur de 100 Milliards d'€.

Notre intercommunalité a déposé un dossier de **subvention de 80%** pour financer ce plan décliné en 10 actions d'un montant total de **2 961 428,73 € HT soit 3 553 714,48 € TTC**.

Ce niveau de subvention couplé à notre capacité financière permettrait d'inscrire budgétairement ces projets dans notre budget 2021 et de lancer immédiatement tous les marchés d'études et travaux qui en découlent.

PLAN DE RELANCE							
Batiment	Toiture isolation	Remplacement menuiserie	Remplacement système chauffage	Isolation périphérique et enduit de façade	Total / bâtiment	Demande de financement DSIL 80%	
Fiche Action 1	Antenne ADMINISTRATIVE Mouthoumet	89 837,60 €	84 289,91 €	10 162,47 €	72 716,52 €	257 006,50 €	205 605,20 €
Fiche Action 2	Ecole MOUTHOUMET	179 622,86 €		17 660 €		197 288,86 €	157 831,09 €
Fiche Action 3	ADHCO	68 157,38 €	32 562,95 €	22 751,99 €	42 296,67 €	165 768,99 €	132 615,19 €
Fiche Action 4	POM'S		31 753,19 €	11 365,92 €		43 119,11 €	34 495,29 €
Fiche Action 5	Siège CCRLCM	1 919 203,27 €	71 869,15 €	29 717,97 €	148 888,17 €	2 169 678,56 €	1 735 742,85 €
Fiche Action 6	Crèche de LEZIGMAN			56 531,83 €		56 531,83 €	45 225,46 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 256 821,11 €</b>	<b>220 475,20 €</b>	<b>148 196,18 €</b>	<b>263 901,36 €</b>	<b>2 889 393,85 €</b>	<b>2 311 515,08 €</b>
Actions Gains Rapides					Demande de financement DSIL 80%		
Fiche Action 7	Relamping general des batiments communautaires			8 426,36 €		6 741,09 €	
Fiche Action 8	Altre d'accueil des gens du Voyage remplacement automatisme gestion des fluides			9 180,00 €		7 344,00 €	
Fiche Action 9	Audit energetique general batiment CCRLCM			36 928,52 €		29 542,82 €	
Fiche Transversale	Ambassadeur Diminution de consommation et bonnes pratiques environnementales et energetiques (0,25 ETP sur 2 Ans)			17 500,00 €		14 000,00 €	
	<b>Total Actions Gains Rapides</b>			<b>72 034,88 €</b>		<b>57 627,90 €</b>	
<b>Total General Plan de Relance Rénovation énergétique Bâtiementaire et Actions de réduction de consommation</b>					<b>2 961 428,73 €</b>	<b>2 369 142,98 €</b>	

Notre intercommunalité est au rendez-vous de la relance économique de notre Pays dans l'attente de l'accompagnement de l'Etat.



## 2.À TRAVERS LA CROISSANCE VERTE

Notre intercommunalité s'implique dans la valorisation des déchets ce qui se traduit par un plan ambitieux de création d'un nouveau réseau des déchèteries ( 2021/2024).

À ce jour, notre intercommunalité dispose pour le service « déchets occasionnels » sur son territoire, de 4 déchèteries (obsolètes et à mettre aux normes) et d'un « quai de déchargement » non soumis à la réglementation ICPE rubrique 2710 car accueillant simultanément moins de 100 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux.

Elle a signé par ailleurs des conventions avec des EPCI périphériques, afin de compléter ce service. Actuellement près de 30% de la population de la CCRLCM accède donc à des déchèteries extérieures.

Le réseau actuel des déchèteries ne permet pas d'assurer un service public des déchets occasionnels ouvert à tous les usagers, même en tenant compte des conventions passées avec les EPCI voisines, créant ainsi une disparité de traitement des citoyens du territoire au regard de la possibilité d'accès à une déchèterie à une distance « normale » (15 mn maximum en voiture) du domicile.

A cet effet la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois souhaite proposer aux habitants du territoire intercommunal un réseau de déchèteries performantes, accessibles et répondant pleinement aux exigences réglementaires et à la logique de la **Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**.

**Pour mener à bien ce projet, la CCRLCM a lancé un vaste programme d'investissement estimé à près de 6,3 M d'€ sur 4 ans, consistant en la rénovation et mise aux normes des 4 sites actuels, plus la création de 4 déchèteries neuves. 8 sites constitueront à terme ce nouveau réseau des déchèteries de la CCRLCM.**

Ce schéma des déchèteries est une composante majeure de la gestion globale des déchets ménagers et assimilés pour la CCRLCM. Il permettra notamment de :

- de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la réglementation en vigueur et à venir,
- de rationaliser les coûts de gestion au travers de déchets toujours mieux triés et donc mieux valorisés, mais aussi grâce au développement du réemploi sur les sites,
- de mettre à la disposition des usagers, à terme, un véritable service public, homogène et harmonisé,
- d'utiliser des sites sécurisés, respectueux de l'environnement et confortable pour les agents et le public. Un ou plusieurs sites seront économes en ressources voire autonomes. Certains seront dotés d'un concept innovant en termes de construction et de fonctionnement, de véritables vitrines qui permettront **de faire évoluer les comportements face au monde des déchets**.

Le plan de financement s'établit à **5,236 M€ HT** soit **6,283 M€ TTC** :

Dépenses d'investissement HT		Recettes hors FCTVA	
<b>Créations de nouvelles déchèteries</b>			
Lézignan Nord :	1 200 000,00 €	Autofinancement 60% :	3 141 600,00 €
Escales :	800 000,00 €		
Luc :	800 000,00 €		
Fabrezan :	800 000,00 €		
<b>Mises aux normes / rénovation</b>			
Lézignan Sud :	450 000,00 €	DETR Travaux 40% :	1 904 000,00 €
Saint Laurent :	250 000,00 €		
Saint-Pierre :	310 000,00 €	DETR 2021 MOe 40% :	190 400,00 €
Laroque de Fa :	150 000,00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>4 760 000,00 €</b>		
Frais d'ingénierie, de contrôle et de maîtrise d'œuvre 10%	476 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>5 236 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 236 000,00 €</b>

L'échéancier des dépenses s'établit sur la période 2021/2024 comme suit :

	2021			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT			57 120,00 €	95 200,00 €
	2022			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT	228 560,00 €	228 560,00 €	428 560,00 €	508 560,00 €
	2023			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT	621 060,00 €	791 060,00 €	421 060,00 €	426 060,00 €
	2024			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT	423 560,00 €	266 060,00 €	418 060,00 €	322 520,00 €

La TEOM suivra le coût du service à l'équilibre en 2021.

### Un engagement fort pour notre planète, la sensibilisation aux gestes de tri !

Le geste de tri, largement entré dans les habitudes des Français, est devenu le premier acte quotidien d'engagement pour tous ceux qui souhaitent contribuer à la préservation de l'environnement. Néanmoins, il peut encore être largement amélioré.

En même temps qu'il importe de réduire la production de déchets à la source et d'engager les marques dans les bonnes démarches d'éco-conception, comment faire progresser le tri, pour permettre l'avènement d'une véritable économie circulaire ?

Pour renforcer l'implication de chaque famille, faciliter la pratique du tri, inciter aux changements de comportements sont des leviers clés.

En ce sens, notre intercommunalité s'engagera sur cette voie à travers le recrutement d'ambassadeurs du tri ainsi que d'une politique de communication renforcée.



### 3.À TRAVERS LA CREATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR UN SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL DE QUALITÉ

#### 3.1. de nouveaux équipements en faveur de l'ENFANCE-JEUNESSE

⇒ la crèche de Roubia ( 2021/2022)

Cette construction neuve, de plain-pied est destinée à l'accueil de 20 enfants.

L'opération doit être l'occasion de donner une identité au bâtiment projeté et créer un établissement performant sur le plan énergétique s'inscrivant dans une démarche de développement durable en cohérence avec la réglementation en vigueur.

Ce bâtiment BEPOS se définit par sa production d'énergie renouvelable supérieure sur un an à sa consommation d'énergie non renouvelable.

Sur un terrain de 1325 m<sup>2</sup>, les surfaces théoriques projetées sont les suivantes 400 m<sup>2</sup> + 350 m<sup>2</sup> extérieurs :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recette</b>	
Etudes	133 350,00€ HT	Demande financement CAF	225 000,00€HT
Travaux	725 000,00€ HT	Demande financement CD 11	75 000,00€ HT
	:	Demande financement Région Occitanie	75 000,00€ HT
		Demande financement DETR 30%	257 505,00€ HT
		Autofinancement (26,31%)	225 845,00€ HT
<b>Total HT</b>	<b>858 350,00€ HT</b>	<b>Total HT</b>	<b>858 350,00€ HT</b>

L'échéancier des travaux est le suivant :

	2021			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT	16 625.00€	16 625.00€	16 625.00€	66.625,00 €
	2022			
	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
Montant HT	172 875.00 €	172 875.00 €	172 875.00 €	222 875,00 €



⇒ la crèche de Lézignan-Corbières ( 2022/2024)

La crèche Jacqueline ARIBAUD située rue Arago accueille actuellement 60 enfants.

Ce bâtiment à étage ne correspond plus aux besoins du moment et il est nécessaire d'engager une réflexion en collaboration avec la municipalité de Lézignan-Corbières à ce sujet.

3.2. de nouveaux équipements culturels ( 2024/2026)

Les locaux actuels du conservatoire de musique sont exigüs, inadaptés et disséminés géographiquement.

Le projet culturel de la CCRLCM intégrera la création d'un nouveau conservatoire BPOS sur le territoire intercommunal.

3.3 une extension du siège : création de bureaux ( 2021/2022) et construction d'une salle de l'assemblée ( 2024/2025).

La restructuration des services s'accompagnera nécessairement d'une extension du siège pour la création de bureaux ( 2021/2022 ) et d'une salle de l'assemblée type BPOS ( 2024/2025).

3.4 Une amélioration de la qualité de l'accueil de l'aire des gens du voyage ( 2021 )

Des travaux en vue d'améliorer l'accueil sur notre aire intercommunale d'un montant de 250 K€ seront rendus nécessaires sous 24 mois dans le cadre de l'application du décret n°2019-1478 du 26/12/2019. Afin de pouvoir bénéficier de subvention le cas échéant, ce projet pourrait être anticipé sur l'exercice.

3.5 Fin des travaux du chenil ( 2021 )

En épilogue de ce projet, notre intercommunalité a négocié en sa faveur une indemnité transactionnelle au titre de l'article 2077 du code civil de 50 K€ avec l'architecte.

Parallèlement, la CCRLCM terminera les travaux estimés à 50 K€ sur cet exercice comptable et lancera la Délégation de Service Public.

#### 4.À TRAVERS LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE ET LA CREATION D'UN FONCIER DE QUALITE EN SORTIE D'AUTOROUTE

Notre intercommunalité s'investit fortement aux côtés des entreprises du territoire touchées par la crise covid19.

Au côté de la région et du département, elle a abondé le **fonds LOCCAL** à hauteur de près de 100 k€ permettant un effet de levier de 250 K€ compte tenu des financements croisés ( 80 dossiers sur notre territoire).

Par ailleurs, la CCRLCM poursuit sa dynamique de **développement foncier** en direction des entreprises à travers :

- ⇒ CAUMONT 2 : pour un montant de 5,1 M€ HT à un prix d'équilibre de 37 € HT /m2, notre intercommunalité propose 14 hectares en sortie directe à ce jour ( 50% de disponibilité à ce jour ),
- ⇒ LEZIGNAN-FERRALS : la CCRLCM possède à proximité directe du chenil communautaire, près de 4 hectares constructibles équipés du gaz,
- ⇒ CAUMONT 3 : notre intercommunalité dispose de 40 hectares constructibles en réserve en sortie d'autoroute. En fonction du plan de commercialisation de CAUMONT 2, les travaux de CAUMONT 3 seront entrepris.

## D. NOTRE INTERCOMMUNALITE S'INSCRIT DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA RURALITE

### 1. EN ADAPTANT LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

#### 1.1. A travers l'organisation du grand cycle de l'eau et GEMAPI

La prise de compétence eau et assainissement à l'horizon 2026 ne peut se décréter sans l'adhésion de toutes et tous à cette démarche.

Pédagogie et échanges constructifs doivent être les maîtres mots de cette démarche.

En ce sens, un cabinet d'audit sera missionné dès 2021 pour anticiper ce sujet.

Quant à la taxe GEMAPI en 2021, elle est proposée par le SMMAR et les syndicats de rivières auxquels la CCRLCM est adhérente à **0,265 M€**.

#### 1.2 A travers le développement des énergies renouvelables

Le Schéma de Cohérence Territoriale et les objectifs fixé par le Plan climat Air Energie Territorial intégrerons le développement des énergies propres sur notre territoire et notamment la création de fermes photovoltaïques.

Une réflexion est actuellement menée sur l'installation d'une entreprise qui développe l'hydrogène vert.

#### 1.3 A travers l'élaboration Contrat de Relance et de Transition Energétique ( CRTE )

Sur le périmètre des 54 communes, notre intercommunalité souhaite porter dynamiquement le CRTE en développant un plan d'actions raisonné.

Ce contrat devra être signé avec l'Etat pour le mois de **juin 2021**.

**Notre intercommunalité ne lancera ses projets que pour autant que tous les financeurs aient été préalablement sollicités.**

### 2. EN METTANT EN ŒUVRE UN DISPOSITIF D'AIDES AUX COMMUNES

#### 2.1 Dispositif d'aides directes aux communes qui sera intégré dans le pacte financier et fiscal

Tout d'abord, le dossier devra comporter l'ensemble des notifications de subventions accordées à la commune.

- l'aide portera sur le reste à charge,
- l'aide portera uniquement sur un projet d'investissement,
- l'aide portera sur un projet par mandat,
- si la commune a obtenu 80% pour son projet, il n'y aura pas d'aide.
- l'aide ne pourra être inférieure à la part de financement de la commune sur le projet

Ensuite, le montant de l'aide sera établi en fonction de la strate démographique de la commune :

- pop.communes > 1000 habitants : 10% du reste à charge plafonné à 50 000€,



- 500 < pop.communes < 999 habitants : 15% du reste à charge plafonné à 50 000€,
- 100 < pop.communes < 499 habitants : 20% du reste à charge plafonné à 50 000€,
- Pop.communes < 99 habitants : 25% du reste à charge plafonné à 50 000€.

## 2.2 La gestion des documents d'urbanisme

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, notre intercommunalité reprend directement la gestion des documents d'urbanisme pour le compte de ses communes membres sauf Lézignan-Corbières ( qui conserve son propre service ).

Le service Administration Droits des Sols ( ADS ) est ainsi créé, les communes conventionneront à partir de cette date avec la CCRLCM.

## 2.3 Les axes possibles de développement des mutualisations avec les communes membres

Outre la gestion des documents d'urbanisme, les communes membres pourront réfléchir le cas échéant à :

- La mutualisation du référent marchés publics pour des marchés communaux,
- La mise en œuvre de groupement de commandes avec la CCRLCM.

Cette piste pourra également être explorée en matière d'informatique.

Il est ici précisé que le schéma de mutualisation entre la communauté et son CIAS, est fortement intégré.

## 3. EN REPENSANT SA COMPETENCE TOURISME

Notre territoire est une destination à haut potentiel de développement économique et touristique.

La forme actuelle de gestion de cette compétence par le biais du Pays Touristique pourra être repensée dans le but d'optimiser notre action touristique, agro-touristique et culturelle.

2021 sera mis à profit pour définir clairement le mode de fonctionnement le plus adapté à cette compétence.

## 4. EN REPENSANT SES COMPETENCES VOIRIE ET ZAE

Les compétences statutaires en matière de voirie communautaire et zone d'aménagement économique seront revues en 2021.

Les transferts de charges feront l'objet d'une neutralisation par la CLECT.

## 5. EN PLAÇANT LE CITOYEN AU CENTRE DU DISPOSITIF

### 5.1 Social

Le citoyen est placé au centre de nos préoccupations.

Le projet social de territoire visera à améliorer l'offre de services proposée aux habitants. L'objectif de cette démarche est de mettre en cohérence les différentes politiques publiques portées sur le territoire par les différentes institutions : Conseil Départemental, Etat, la Caf et la CCRLCM.

Ce projet s'inscrit également dans un contexte de crise sanitaire.

Concernant l'enfance-jeunesse, le projet social se traduira par la mise en œuvre sur 2021 de la **Convention Territoriale Globale (ctg)**.

La Ctg est le volet du projet social de territoire porté par la Caf. La Ctg est signée par la Caf, la Communauté de communes et les mairies de Lézignan-Corbières, Ferrals et Conilhac.

Par sa nature, la Ctg est un travail partenarial qui fait appel aux différents acteurs présents sur le territoire : institutions, associations, habitants ...

La Ctg permet de travailler sur plusieurs domaines : petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale, logement - cadre de vie.

En fonction des besoins du territoire, la Ctg peut intégrer d'autres sujets tels que la santé ou les personnes âgées. Dans ce cas, il sera nécessaire que les partenaires en charge du sujet acceptent de participer au projet social.

Le projet Ctg démarrera par un diagnostic. Pendant toute la durée de la Ctg, l'Etat et le Conseil départemental seront des partenaires privilégiés.

Les résultats du diagnostic permettront de bâtir un plan d'actions. Ce plan sera évalué et pourra être ajusté tout le long de la Ctg.

## 5.2 Culture

Marqué par la crise sanitaire, le secteur culturel est en souffrance. Notre intercommunalité souhaite impulser un nouveau projet culturel transversal, de proximité et hors les murs.

Innovation et proximité guideront l'action culturelle transversale articulée autour du triptyque : culture/tourisme/agro-tourisme.

Le projet culturel traduira également une politique volontariste en faveur des plus jeunes et des scolaires.

## 5.3 Santé

Le citoyen est placé au centre de nos préoccupations.

Le projet social de notre intercommunalité dont le volet santé est partie intégrante, doit viser à améliorer l'offre de services proposée aux habitants. L'objectif de cette démarche est de mettre en cohérence les différentes politiques publiques menées sur le territoire par les différents acteurs notamment en partenariat avec le CD11 et l'Etat.

Nous envisageons de bâtir un projet territorial de santé en synergie avec tous les acteurs concernés et dont l'hôpital sera l'épicentre. En ce sens, le Président André HERNANDEZ a reçu mandat du bureau communautaire du 25/02/2021 pour fédérer et coordonner l'action sur ce thème en parfaite complémentarité avec le maire de la ville-centre, les maires de l'intercommunalité, l'ARS, le CD11, les professionnels de santé et les représentants des personnels.

Une réflexion coordonnée doit également permettre d'irriguer **efficacement le territoire rural dont les habitants sont en droit de revendiquer un égal accès aux soins**.



## E. UNE STRUCTURATION DES SERVICES POUR METTRE EN ROUTE LE PROJET DE TERRITOIRE

### 1. PROJET D'ADMINISTRATION

#### 1.1 Administration des services :

L'administration de notre intercommunalité se doit d'être active, innovante et performante au service du projet du territoire, du service public, des citoyens.

En cela, elle s'appuiera sur 5 principaux piliers :

- ⇒ **PILIER n°1** : Une administration capable de **travailler en mode projets** les orientations stratégiques définies ( priorité au « nous collectif »).
- ⇒ **PILIER n°2** : Une administration qui se doit d'**innover** en mettant en œuvre de nouveaux **outils de gestion respectueux de l'environnement, peu coûteux ( recours aux logiciels libres de l'addulact) , à fort levier d'automatisation** :
  - dématérialisation de la chaîne courrier ( MAARCH COURRIER ),
  - dématérialisation complète de la chaîne de l'assemblée (WEB DÉLIB), le portage sur tablettes des conseils communautaires ( IDELIBRE), une GED pour une sécurisation des dossiers archivés.
  - agenda partagé,
  - amélioration des moyens modernes de paiement et de service,
- ⇒ **PILIER n°3** : une administration capable de promouvoir l'image de la CCRLCM et de ses élus auprès des citoyens en **développant son ÉCO SYSTÈME DIGITAL** ( nouveau site internet et convergences des sources de communication: facebook, Instagram, twitter – communication externe et interne)
- ⇒ **PILIER n°4** : une administration capable de **s'ouvrir en externe vers les communes membres** en fédérant et en proposant la **mise en commun de ressources et moyens** ( réunions régulières, mise en œuvre de ressources partagées, développement d'une stratégie globale de la commande publique, développement d'un observatoire fiscal , pool administratif)
- ⇒ **PILIER n°5** : Une administration capable de mettre en oeuvre **une démarche territoriale intégrée** en collaborant avec d'autres collectivités publiques tout en s'attachant à conserver ses spécificités et sa territorialité ( Cf. CRTE )

#### 1.2 Démarche de performance:

L'administration de notre intercommunalité se doit d'inscrire ses actions dans **une démarche de performance** autour de **3 axes** :

- ⇒ **1<sup>er</sup> axe** : en développant ses procédures internes et ses **outils de suivi de pilotage et de gestion** ,
- ⇒ **2<sup>ème</sup> axe** : en écho aux orientations du projet de territoire, l'administration doit rédiger ses protocoles internes et notamment ( liste non exhaustive ) ,
  - son **pacte financier et fiscal**,



-son **règlement budgétaire et comptable**,

-son **règlement interne de la commande publique favorisant l'économie circulaire**,

-ses **lignes directrices de gestion** en matière de personnel et de **dialogue social et mise en place des entretiens de fin d'année**.

⇒ **3<sup>ème</sup> axe** : en anticipant les **diverses réformes fiscales** et la mise en place de la nouvelle norme comptable **M57 applicable** au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 2.RECRUTEMENTS ET ORGANISATION

<u>liste MAJ - 02/03/21</u>			
Entrées	date	Sorties	Date
DGS entrant ( cat.A)	01/02/2021	DGS sortant ( cat.A)	01/02/2021
DGA développement territorial ( cat.A)	01/02/2021	fin activités accessoires 3 cadres A	01/01/2021
Agent ADS ( cat.C)	01/05/2021	fin activité accessoire cadre B -ADS	01/07/2021
Référent marchés publics ( cat.C)	01/04/2021	non remplacement finances ( cat.B)	01/09/2021
Technicien bâtiment ( cat.C)	01/04/2021	non remplacement 2 eme mécanicien ( cat.C)	01/03/2021
Chargé de communication ( cat.C)	01/04/2021		
Coordinatrice jeunesse ( cat.B)	01/04/2021		
fin convention de mutualisation référent informatique ville Lézignan	28/02/2021	fin de convention de mutualisation enfance jeunesse ville Lézignan	01/01/2021
		fin de convention de mutualisation ADS ville de Lézignan Corbières	30/06/2021
hors mouvements internes/ repositionnements de poste*			

## 3.DEPRECARISATION DU PERSONNEL DU CIAS

Par l'engagement de payer les inter-vacations, les frais de déplacement et bientôt la dépréciation de 12 contractuels en CDD, voilà un engagement fort en matière de reconnaissance de l'engagement du personnel vis-à-vis de nos bénéficiaires.

Cette politique qui a un coût, est pleinement assumée par notre intercommunalité.

## V. RECAPITULATIF DES AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS

### UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (connues)
<b>Axe stratégique n°1 CROISSANCE VERTE :</b>								
<b>"être territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement"</b>								
<b>9 836 000,00</b>								
<b>1-1-1_DEVELOPPER UNE GESTION PLUS DURABLE DES DECHETS</b>								
Poursuivre et améliorer la performance en matière de collecte . In fine, rédiger un nouveau règlement de collecte.								
Optimiser et rénover les déchèteries à travers un nouveau schéma ( 4 nouvelles + 4 réabilités )								6 283 000,00
Développer la valorisation et rechercher de nouvelles filières dans l'économie circulaire ( recyclerie/ressourcerie)								
Développer une éco-citoyenneté à travers des actions de communication et de sensibilisation								
Mettre en oeuvre un programme de prévention des déchets								
<b>1-1-2_PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN QUANTITE COMMIE EN QUALITE</b>								
Organiser le grand cycle de l'eau								
gestion GEMAPI								
<b>1-2-1_REDUIRE LES BESOINS ET LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES LOCALES</b>								
Mettre en oeuvre la rénovation thermique et énergétique des bâtiments intercommunaux ( DSIL RELANCE )								3 553 000,00
Mettre en oeuvre une stratégie de réduction des consommations énergétiques ( bâtiments et EP)								
Mettre en oeuvre une stratégie pour la construction de bâtiments autonomes BPOS								
Introduire la dimension éco- responsable dans la commande publique								
<b>1-2-2_REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE</b>								
Renouveler la flotte publique par des véhicules propres								
Déployer des points de charges pour véhicules électriques voire hydrogènes								
Promouvoir les mobilités douces								
Prévoir des aires de co-voiturage								
<b>1-2-3_DEVELOPPER UN PRODUCTION AUTONOME ET LOCALE D'ENERGIE</b>								
Développer les parcs photovoltaïques et éoliens.Soutenir les initiatives citoyennes sur les projets coopératifs photovoltaïques.								

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE







# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (communes)	
<p><b>Axe stratégique n°3 TOURISME:</b></p> <p>"un territoire riche par son climat, son patrimoine architectural et culturel ; à haut potentiel de développement! "</p>									
<p><b>3.1_ELABORER UN SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIRS</b></p>	<p>3-1-1_TRAVAILLER EN COORDINATION AVEC LES ACTEURS DU TOURISME ET CRER DES SYNERGIES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS</p> <p>Identifier le rôle et le périmètre d'action des opérateurs locaux du tourisme ( Pays Touristique notamment )</p> <p>Identifier et choisir les axes de développement touristique et décliner la stratégie en un plan d'actions</p>								
	<p>3-1-2_METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE</p> <p>Faire de l'habitant le premier ambassadeur du territoire</p> <p>Valoriser l'offre existante</p> <p>Faire la promotion de l'offre sous l'angle des thématiques identitaires fortes ( produits et savoir-faire locaux, festivités locales, patrimoines, culture...)</p>								

# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (connues)
<b>Axe stratégique n°4 IDENTITE TERRITORIALE: "forger une identité partagée du territoire"</b>								
<b>4-1-1_ORGANISER LA COMMUNICATION DE LA CCRLCM</b>								
Créer une identité en s'appuyant sur une dynamique de reconnaissance de nos richesses et la capitalisation de nos atouts ( territoire où il fait bon vivre, patrimoine naturel et bâti, tissu industriel , agriculture diversifiée...)								
Création d'un nouveau site internet et gestion des réseaux sociaux ( éco-système digital)								
Réfléchir à une signature territoriale ( logo, slogan...)								40 000,00
Donner une identité communautaire forte aux entrées de villes et villages								
Etablir un plan pluriannuel de communication								
Développer des passerelles entre les communications institutionnelles du territoire ( communes, Pays touristique...)								
Mettre en place une démarche en matière de marketing territorial								
<b>4-1-2_RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE CORBIERES EN MINERVOIS</b>								
Faciliter les événements dont la population est acteur								
Valoriser l'art de vivre, le bien vivre, le bien manger et le bien boire ( avec modération!)								
Faciliter les événements ayant une portée régionale voire nationale								
<b>4.1_METTRE EN VALEUR ET DONNER DE LA LISIBILITÉ AU TERRITOIRE</b>								

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 011-200035863-20210317-2021\_44-DE



# UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INITIER LE PROJET DE TERRITOIRE : axes stratégiques et actions évoquées au 08/03/2021

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +	DEPENSES TTC estimées (communes)
<b>Axe stratégique n°5 SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUUX: "l'humain au centre du dispositif"</b>								
<b>1 030 000,00</b>								
<b>5.1 DÉVELOPPER DES PRESTATIONS DE SERVICE PUBLIC AU PLUS PRÈS DE NOS HABITANTS</b>	<b>5-1-1_ DEVELOPPER LE BIEN VIVRE AU TRAVAIL POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE</b>							
	Un projet d'administration socié de l'action des services et du partage de valeurs communes							
	En liens étroits avec le CDG11, accompagner les agents dans leur carrière en mettant en oeuvre notamment les lignes directrices de gestion.							
	Prévention, santé au travail, intégration et handicap sont au cœur des préoccupations et de l'action des élus							
	Lancer un plan de déprécarisation							
	Développer un nouveau schéma de mutualisation avec les communes membres ( gestion des documents d'urbanisme, marchés publics...)							
	construire des bureaux et une salle de l'assemblée BPOS pour un cadre de travail optimisé							
	<b>5-1-2_ RENFORCER LES SERVICES A LA PETITE ENFANCE</b>							
	Accompagner les modes de garde de la petite enfance							
	Veiller au maillage et à la qualité de d'accueil des structures "petite enfance"							
Construire une crèche BPOS à Roubia								
Construire une crèche BPOS à Lézignan Corbières								
<b>5-1-3_ REPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS ET D'ANIMATION DE LA JEUNESSE</b>								
Coordonner une politique jeunesse pour mieux accompagner les communes membres								
Accompagner les structures partenaires et acteurs en matire de jeunesse pour favoriser la prise de responsabilité des jeunes								
Accompagner la ville-centre dans la construction d'un nouveau centre de loisirs mutualisé								
<b>5-1-4_ MAINTENIR L'OFFRE DE SOINS</b>								
Être acteur du contrat local de santé ( projet de santé du territoire )								
Maintenir l'offre de soins en milieu rural et urbain								
<b>5-1-5_ PARTICIPER À LA POLITIQUE DE MAINTIEN DES PERSONNES ÂGÉES ET EN SITUATION DE HANDICAP</b>								
Conforter et adapter les services d'aides à domicile sur l'ensemble du territoire								
<b>5-1-5_ DEVELOPPER UN URBANISME DURABLE, DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DES HABITANTS</b>								
Établir le SCOT et le PCAET								
Mettre en oeuvre une politique de l'habitat à travers le PLH								
<b>5-2_ DÉFINIR EN CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS CULTURELS, UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE</b>								
<b>5-2-1_ ADAPTER UNE POLITIQUE CULTURELLE TRANSVERSALE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS</b>								
Définir une politique culturelle de qualité, accessible au plus grand nombre favorisant le "hors les murs"								
Développer et pérenniser le réseau de lecture publique pour couvrir tout le territoire								
Construire un nouveau conservatoire intercommunal de musique BPOS								
								1.030 000,00



## VI. PROSPECTIVES FINANCIERES 2021-2023 BUDGET PRINCIPAL

### A. UNE ÉVOLUTION LIMITÉE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNÉES À VENIR COMBINÉE À DES INCERTITUDES IMPORTANTES

#### 1. LES RECETTES FISCALES

L'année 2021 est marquée par la première année d'application, pour les collectivités, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les contribuables, encore assujettis, verseront toujours une taxe d'habitation sur les résidences principales, réduite d'un tiers par an en 2021 et 2022.

A compter de 2021, la CCRLCM percevra donc une part de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que la taxe d'habitation qui continuera à s'appliquer sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale.

La loi de finances pour 2021 porte également une nouvelle réforme fiscale concernant uniquement les locaux industriels. Ces locaux n'avaient pas été intégrés à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels qui s'applique depuis 2017.

A compter de 2021, les locaux industriels devraient voir leur valeur locative se réduire de moitié, avec pour conséquence une baisse dans la même proportion de la taxe foncière bâtie (TF) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'ils génèrent.

Ces diminutions des recettes des communes et de la CCRLCM seront prises en charge par l'Etat en ce qui concerne le dynamisme des bases (mécanisme de dégrèvement). A contrario, les hausses de taux ne seront pas compensées.

⇒ A compter de 2021, les collectivités, dont la CCRLCM, perdent donc leur pouvoir de taux sur 50% des bases foncières (CFE et TF) des locaux industriels.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu des effets dès 2020 sur certaines recettes fiscales de la CCRLCM. D'autres recettes seront impactées à compter de 2021 dans leur montant et leur dynamisme.

La principale recette concernée est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le montant devrait diminuer de l'ordre de 90 K€ . Cette estimation ne prend pas en compte les nouvelles mesures de confinement mises en œuvre à compter du 30 octobre.

Les autres recettes fiscales (CFE, ...) seront impactées dans leur dynamisme avec notamment l'intégration du risque d'une augmentation des cessations d'activités et des diminutions de chiffres d'affaires.

LA TEOM viendra couvrir le coût de service ( intégrant le plan de financement du schéma des déchetteries) et la taxe GEMAPI à 0,265 M€ en 2021 couvrira le coût du service.

#### 2. LES DOTATIONS

La loi de finances pour 2021 ne prévoit pas la création de nouvelles variables d'ajustement.

Néanmoins, la CCRLCM ne percevra plus à compter de 2021 la compensation fiscale au titre des exonérations de taxe d'habitation. Cette compensation est intégrée à la fraction de TVA calculée

suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En effet, les exonérations concernées par cette compensation payée par l'Etat ne s'appliquaient que sur les résidences principales et non sur les résidences secondaires ou les autres locaux.

La CCRLCM devrait voir, comme chaque année, sa dotation de compensation être réduite afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal.

### 3. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ces recettes sont soumises à des incertitudes importantes et dont les montants ne peuvent à ce stade être appréhendés du fait de la situation sanitaire actuelle ayant des effets sur les niveaux de fréquentation des service publics.

## B.DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT À MAITRISER

En 2021, les montants prévus pour l'attribution de compensation (AC) n'intègrent pas les ajustements à venir pour les communes pour prendre en compte les transferts de compétence ( voirie et ZAE ) .

### 1. LES CHARGES A ACRACTERE GENERAL

Elles devront être contenues mais resteront tributaires de l'évolution du coût de nos service publics notamment en matière de déchets ( convention covaldem).

Les dépenses de fonctionnement liées aux travaux en régie des services techniques se réduisent annuellement eu égard à la réorganisation complète de cette compétence.

### 2. LES FRAIS DE PERSONNEL

Pour répondre à la demande du nouvel exécutif politique, le budget primitif traduit, pour les Ressources Humaines, une volonté de soutenir l'investissement humain par le redéploiement et l'optimisation de ces ressources associés à de nouvelles créations de poste permettant le plein accomplissement des politiques publiques.

Ainsi, la prospective budgétaire en matière de masse salariale prévoit la réorganisation suivante :



liste MAJ - 02/03/21			
Entrées	date	Sorties	Date
DGS entrant ( cat.A)	01/02/2021	DGS sortant ( cat.A)	01/02/2021
DGA développement territorial ( cat.A)	01/02/2021	fin activités accessoires 3 cadres A	01/01/2021
Agent ADS ( cat.C)	01/05/2021	fin activité accessoire cadre B -ADS	01/07/2021
Référent marchés publics ( cat.C)	01/04/2021	non remplacement finances ( cat.B)	01/09/2021
Technicien bâtiment ( cat.C)	01/04/2021	non remplacement 2 eme mécanicien ( cat.C)	01/03/2021
Chargé de communication ( cat.C)	01/04/2021		
Coordinatrice jeunesse ( cat.B)	01/04/2021		
fin convention de mutualisation référent informatique ville Lézignan	28/02/2021	fin de convention de mutualisation enfance jeunesse ville Lézignan	01/01/2021
		fin de convention de mutualisation ADS ville de Lézignan Corbières	30/06/2021
hors mouvements internes/ repositionnements de poste*			

La masse salariale tiendra compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne ;
- de la dernière mise à jour des grilles indiciaires liée au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- de diverses mesures réglementaires (augmentation de la valeur du SMIC, indemnité différentielle, indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à un an,...) ;
- d'un plan de formation adapté à ces nouveaux objectifs.

## C.HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

hypothèses d'évolution de la prospective (mars 2021)					
	CA20 en €	BP21	BP22	BP23	Observation
Ressources institutionnelles	3 788 801,95	-8%	1%	1%	
.+Fiscalité reversée Etat et communes sur AC négative	1 306 565,00	3%	0%	0%	
.-Produits rigides	5 095 366,95	-5%	1%	1%	
Ressources fiscales nettes	11 130 028,00	0%	0%	0%	
.+Ressources d'exploitation	1 649 782,24	-50%	0%	19%	2021/2020: - retour excédent CAU1, en 2023 CEJ et PSJ Roubia
.-Produits flexibles	12 779 810,24	-5%	0%	2%	
Autres produits de gestion	143 102,07	-43%	0%	0%	
<b>Total des produits de gestion</b>	<b>18 018 279,26</b>	<b>-5%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	
	CA20 en €	BP21	BP22	BP23	
Charges à caractère général	6 264 251,21	1%	2%	2%	en 2023 integration creche ROUB
.+charges de personnel	5 213 678,91	3%	1%	4%	en. 2023 integration creche ROUB
.+subventions de fonctionnement	359 194,91	-3%	13%	0%	
.+autres charges de gestion	1 380 817,63	1%	0%	0%	
<b>Total charges de gestion</b>	<b>13 217 942,66</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	



## D.LES EQUILIBRES FONDAMENTAUX 2021-2023

Compte-tenu des hypothèses précédentes et du récapitulatif des actions projetées en investissement sous couvert d'obtention des subventions – crédits à budgéter en dépenses et recettes en fonction des notifications ( cf page 36) :

EVOLUTION DES PRODUITS DE GESTION				
	2020	BP21	BP22	BP23
Ressources institutionnelles	3 788 801,95	3 500 000,00	3 550 000,00	3 600 000,00
.+Fiscalité reversée Etat et communes sur AC négative	1 306 565,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
<b>.=Produits rigides</b>	<b>5 095 366,95</b>	<b>4 850 000,00</b>	<b>4 900 000,00</b>	<b>4 950 000,00</b>
Ressources fiscales nettes	11 130 028,00	11 100 000,00	11 150 000,00	11 200 000,00
.+Ressources d'exploitation	1 649 782,24	1 100 000,00	1 100 000,00	1 350 000,00
<b>.=Produits flexibles</b>	<b>12 779 810,24</b>	<b>12 200 000,00</b>	<b>12 250 000,00</b>	<b>12 550 000,00</b>
Autres produits de gestion	143 102,07	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des produits de gestion</b>	<b>18 018 279,26</b>	<b>17 150 000,00</b>	<b>17 250 000,00</b>	<b>17 600 000,00</b>
EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION				
	2020	BP21	BP22	BP23
Charges à caractère général	6 264 251,21	6 300 000,00	6 400 000,00	6 500 000,00
.+charges de personnel	5 213 678,91	5 400 000,00	5 450 000,00	5 650 000,00
.+subventions de fonctionnement	359 194,91	350 000,00	400 000,00	400 000,00
.+autres charges de gestion	1 380 817,63	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
<b>Total charges de gestion</b>	<b>13 217 942,66</b>	<b>13 450 000,00</b>	<b>13 650 000,00</b>	<b>13 950 000,00</b>
EVOLUTION DE L'EBF ET DE LA CAF				
	2020	BP21	BP22	BP23
Produits de gestion	18 018 279,26	17 150 000,00	17 250 000,00	17 600 000,00
.-charges de gestion	13 217 942,66	13 450 000,00	13 650 000,00	13 950 000,00
<b>.=Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>4 800 336,60</b>	<b>3 700 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 650 000,00</b>
.+/-Résultat financier	-184 332,12	-190 000,00	-141 000,00	-167 000,00
.+/-Résultat produits et charges excep. réels hors cession	33 624,28			
<b>.=CAF Brute</b>	<b>4 649 628,76</b>	<b>3 510 000,00</b>	<b>3 459 000,00</b>	<b>3 483 000,00</b>
.-remboursement annuité dette	-718 417,63	-750 000,00	-750 000,00	-780 000,00
<b>.=CAF nette ou disponible</b>	<b>3 931 211,13</b>	<b>2 760 000,00</b>	<b>2 709 000,00</b>	<b>2 703 000,00</b>

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
	2020	BP21	BP22	BP23
<b>CAF brute</b>	<b>4 649 628,76</b>	<b>3 510 000,00</b>	<b>3 459 000,00</b>	<b>3 483 000,00</b>
.annuité en capital de la dette	-718 417,63	-750 000,00	-750 000,00	-780 000,00
<b>Caf nette ou disponible A</b>	<b>3 931 211,13</b>	<b>2 760 000,00</b>	<b>2 709 000,00</b>	<b>2 703 000,00</b>
TLE et taxe d'aménagement	0,00			
.+ FCTVA	131 982,07	360 750,00	942 000,00	687 000,00
.+subventions d'investissement reçues	157 549,56	956 000,00	2 300 000,00	0,00
.+DETR et autres fonds	0,00			
.+produits des cessions	0,00			
.+autres recettes	0,00	500 000,00	500 000,00	250 000,00
<b>.=recettes d'investissement hors emprunts (B)</b>	<b>289 531,63</b>	<b>1 816 750,00</b>	<b>3 742 000,00</b>	<b>937 000,00</b>
<b>.=Financement propre disponible (A+B)</b>	<b>4 220 742,76</b>	<b>4 576 750,00</b>	<b>6 451 000,00</b>	<b>3 640 000,00</b>
Part de la CAF nette dans le financement propre	93%	60%	42%	74%
BESOIN DE FINANCEMENT, EMPRUNTS ET IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
	2020	BP21	BP22	BP23
<b>Financement propre disponible</b>	<b>4 220 742,76</b>	<b>4 576 750,00</b>	<b>6 451 000,00</b>	<b>3 640 000,00</b>
.-dépenses d'équipement ( avec travaux en regie)	1 991 139,21	3 701 000,00	6 680 000,00	4 980 000,00
<i>dont subvention d'équipement versées</i>	<i>559 344,23</i>	<i>773 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>
Financement propre disponible / dépenses d'équipement	212%	124%	97%	73%
.-Autres dépenses d'investissement dont avances BA	383 148,50	0,00	0,00	0,00
<b>.=Besoin ou capacité de financement propre</b>	<b>1 846 455,05</b>	<b>875 750,00</b>	<b>-229 000,00</b>	<b>-1 340 000,00</b>
Nouveaux emprunts réalisés	0,00		229 000,00	1 340 000,00
Mobilisation ou reconstruction du fonds de roulement net global	1 846 455,05	875 750,00	0,00	0,00

les investissements par programme PPI				
	2020	BP21	BP22	BP23
<b>.-dépenses d'équipement ( avec travaux en regie)</b>	<b>1 991 139,21</b>	<b>3 701 000,00</b>	<b>6 680 000,00</b>	<b>4 980 000,00</b>
<i>dont subvention d'équipement versées</i>	<i>559 344,23</i>	<i>773 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>
940 - CITE SCOLAIRE	-			
937 - MEDIATHEQUE	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00
DIVERS VOIRIE	594 336,14	600 000,00	600 000,00	600 000,00
951 - GYMNASSE	-			
958 - TRES HAUT DEBIT	422 242,73	423 000,00		
961 - REHABILITATION CHEM DES ROMAINS				
907 - ACHAT AUTRE MATERIE	75 085,01	200 000,00	200 000,00	200 000,00
943 - MAISON MEDICALE DE SANTE	-			
910 - GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	92 960,83	100 000,00	100 000,00	100 000,00
955 - CRECHE TALAIRAN	6 196,28	10 000,00	10 000,00	10 000,00
956 - CRECHE ROUBIA	7 632,00	80 000,00	950 000,00	
917 - CHENIL	9 021,31	50 000,00		
919 - ACQUISITIONS FONCIE	352 088,85	100 000,00	100 000,00	100 000,00
906 - MATERIEL DE VOIRIE	3 297,43			
908 - MATERIEL DE BUREAU	20 130,00	200 000,00	150 000,00	50 000,00
933 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	339 607,20	150 000,00	100 000,00	100 000,00
960 - TRAVERSE DE CONILHA	-			
954 - CENTRE AQUATIQUE	10 080,00			
914 - SCOT	48 205,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00
924 - AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	8 635,63	300 000,00		
932 - PIG	-			
966-DECHETTERIES	1 620,00	164 000,00	1 700 000,00	3 550 000,00
935 - MAISON MEDICALE GAF	-			
PLAN DE RELANCE		1 054 000,00	2 500 000,00	
AIDE AUX COMMUNES		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>1 991 139,21</b>	<b>3 701 000,00</b>	<b>6 680 000,00</b>	<b>4 980 000,00</b>



## **VII. PROSPECTIVES FINANCIERES 2021-2023 BUDGETS ANNEXES**

- ⇒ budget caumont 2 : fin de commercialisation prévue fin 2024,
- ⇒ budget gîtes, spanc, ornaisons : RAS
- ⇒ budget école Mouthoumet: inscription plan de relance toiture photovoltaïque sous couvert de subvention.